

Zeitschrift: L'instruction publique en Suisse : annuaire
Band: 37/1946 (1946)
Rubrik: Chroniques scolaires

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

QUATRIÈME PARTIE

Chroniques scolaires

Jura bernois

La caractéristique de l'année écoulée, c'est l'adaptation aux nécessités vitales actuelles.

L'école a parfois le tort de se laisser traîner à la remorque d'autres institutions. On a vu l'école suivre un parti politique, et l'on ne sait que trop les conséquences déplorables de cette démission. L'école retarde souvent d'un lustre, voire même de deux ou trois. Alors que l'on exige de toutes les institutions humaines un rendement rationnel, il est des pédagogues qui pensent pouvoir demeurer dans leur fromage de Hollande, à poursuivre un petit train de vie qui ne cadre aucunement avec les nécessités du temps.

Le moins qu'on puisse demander à l'école de l'après-guerre, c'est de tenir compte des expériences humaines faites dans la tempête, et de préparer, dans toute la mesure de ses forces, une ère nouvelle de compréhension, de service, d'efficacité. L'école jurassienne, coude à coude avec l'école romande et l'école de tous les pays, s'y applique avec une conscience louable, dont les effets ne manqueront pas de se faire bientôt sentir.

C'est tout d'abord la revision du plan d'études. L'ancien date d'une autre après-guerre, celle des années qui suivirent 1918, pleines d'idéologies aujourd'hui périmées, d'illusions qui feraient rire nos contemporains. Non pas que tout soit mauvais, loin de là, dans les programmes d'enseignement humaniste de l'ancien plan. Plusieurs programmes partiels, au reste, sont excellents, et pourront être reproduits tels quels dans le nouveau plan : le programme de français, par exemple, alors que ceux de géographie et d'histoire, excellents en eux-mêmes et animés d'un souffle

généreux, devront être rajeunis, adaptés non pas aux principes idéaux, mais aux nécessités inéluctables de la sociologie. Il appartiendra aux éducateurs d'apprécier le degré d'idéalisme qui devra être associé aux éléments réalistes indispensables à la création d'une école de culture. La tâche des rédacteurs du plan n'est pas aisée, aussi se sont-ils largement documentés non seulement auprès des pédagogues, mais dans tous les milieux de parents, industriels, commerçants, agriculteurs, artisans, auxquels la commission de rédaction — présidée par M. l'Inspecteur Mamie — s'est adressée par la voie de la presse. De beaux débats sont proches, au sujet d'une œuvre que nous souhaitons inspirée des meilleurs sentiments sociaux.

Par ailleurs, l'école jurassienne a enfin réalisé ce que les autorités recherchaient depuis longtemps : le contact avec la science agricole. L'instituteur de campagne est quelque peu un chef de laboratoire, un « orienteur », un instructeur professionnel. Il doit être versé dans les sciences les plus diverses, et c'est avec raison que des cours d'arboriculture étaient compris, autrefois, dans le plan d'étude de l'école normale. Mais il faut avoir vécu la vie du village pour s'intéresser véritablement à son travail, et les meilleurs cours d'initiation professionnelle sont donnés aux instituteurs en charge. Félicitons les autorités scolaires bernoises d'avoir enfin ouvert aux instituteurs jurassiens les richesses de l'école cantonale d'agriculture à Delémont, qui, sous la direction de M. Chavannes et de sa brillante équipe de collaborateurs, semble avoir parfaitement compris sa mission, si nous en croyons un correspondant :

**Cours de préparation
pour les instituteurs chargés de l'enseignement port-scolaire rural
dans les écoles complémentaires rurales.**

L'institution des écoles complémentaires rurales dans les localités agricoles du canton de Berne réclamait une préparation spéciale de la part des maîtres chargés de l'enseignement agricole.

La Direction de l'Instruction publique organisa, d'entente avec la Direction de l'Agriculture, des cours spéciaux qui eurent lieu, pour le Jura, à l'Ecole d'agriculture de Courtemelon, près de Delémont.

Le corps enseignant des villages jurassiens fut invité à participer à cet enseignement ; il répondit avec empressement puisque 70 instituteurs se déclarèrent prêts à se rendre à Courtemelon pour un cours d'un mois scindé en quatre périodes d'une semaine réparties, selon les saisons, sur les deux années 1945 et 1946.

Les possibilités d'hébergement de notre Ecole cantonale d'Agriculture — qui offrait gratuitement le gîte et le couvert — étant limitées, il fallut constituer deux équipes sensiblement égales en nombre : la première, convoquée en 1945 et 1946, la seconde en 1946 et 1947. Les aînés eurent la priorité ; ils comptaient, ne vous en déplaise, plusieurs participants à cheveux blancs.

Les cours étaient donnés par M. Chavannes, Directeur de l'établissement et par MM. les professeurs Cerf, Etique, Lœffel et Renfer. En outre, on avait fait appel à MM. Guéniat et Liechti, tous deux professeurs à Porrentruy.

MM. les Inspecteurs scolaires du Jura s'occupaient de l'organisation pédagogique des cours, tandis que par surcroît, l'un d'eux, M. Baumgartner, traitait des bases légales du nouvel enseignement.

Une commission formée par MM. Baumgartner, inspecteur, Chavannes, directeur et Domon, instituteur, élaborait le plan de travail pour la première année d'enseignement.

* * *

Les cours proprement dits

Il serait malaisé et inopportun de vouloir relater en un rapport succinct tout ce qui a été dit pendant les quatre semaines, dont la dernière eut lieu, pour la première escouade, du 22 au 27 juillet 1946.

Nous tenterons de donner un aperçu clair, sinon complet, de cet enseignement nouveau. Il est vaste et complexe, il touche à une infinité de domaines : chimie, physique, géologie, botanique, zoologie, arboriculture, agriculture, jardinage, alimentation humaine, alimentation des animaux domestiques, économie agricole, économie laitière, jurisprudence, comptabilité, etc.

Il semble de prime abord que du chaos de disciplines citées plus haut, nous ne puissions rien tirer de net et que seule une relation complète de chaque chapitre donnerait une idée du travail accompli. Essayons toutefois de résumer.

Au commencement du monde, dès que les eaux furent séparées de la terre, les roches cristallines, stériles, se désagrègent. Leur ruine produit les roches sédimentaires, les marnes, les sables. Le sol arable recouvre peu à peu la roche. Des plantes croissent, les animaux apparaissent, puis les hommes. L'animal humain mange, il est contraint de chercher sa nourriture.

Les plantes et les hommes vivent et meurent, leur poussière retourne à la terre, le cycle de la vie chimique et organique s'installe sur notre planète. L'agriculture est un des moments de ce

cycle, l'agriculteur instruit le connaît, le comprend et s'en sert.

Et c'est pourquoi, tout au long du cours de Courtemelon, le corps enseignant apprend la valeur des terrains, l'utilisation des engrais selon la culture à réussir, c'est pourquoi il étudia les tares des plantes et des animaux incapables à s'intégrer normalement dans le cycle de la vie régie par la chimie de la matière organique et inorganique.

A Courtemelon, il fut possible de pénétrer dans les secrets de la vie des bactéries et des animalcules qui aident la plante à vivre ou qui la tuent, qui donnent au lait ses qualités ou qui gâtent le fromage. Puis il fallut connaître les ennemis des plantes, animaux et champignons, on nota les noms étourdissants des produits chimiques qui détruisent ces ennemis. Un autre jour, il convenait de savoir comment le paysan doit soigner son bétail, défendre ses cultures, compter son argent, drainer ses terres et vérifier la limite de son champ par l'examen des plans cadastraux, aménager sa ferme, traiter ses domestiques et rédiger un bail.

Et toujours nous avons été pris par le cycle grandiose de la nature sans cesse nouvelle et toujours la même, de cette formidable forge où la pierre même se transforme.

Le cours d'agriculture de Courtemelon fut une révélation pour plusieurs, car on y a touché du doigt à la complexité du métier d'agriculteur qui, pour être un des premiers métiers du monde, est le seul qui soit complet, puisque celui qui l'exerce est un rouage de la Vie Universelle.

Une seule ombre ! La rentabilité de l'agriculture semble être le leitmotiv du cours.

P. BOREL.

Souhaitons plein succès à cette initiative intelligente. Il y a longtemps que les instituteurs de campagne manifestaient leur intérêt pour les choses de la terre ; mieux armés, fortement documentés, ils n'en seront que plus capables d'orienter leurs élèves vers un métier qui, s'il est parmi les plus difficiles, est en effet un des premiers métiers du monde.

* * *

Le congrès pédagogique romand, qui s'est tenu pour la première fois à Delémont, a fourni l'occasion aux instituteurs de traiter l'importante question des droits de l'enfant, et des devoirs de la collectivité à son égard. Ce sujet devant être traité dans un article spécial de l'Annuaire de 1947, nous nous bornerons à nous féliciter de cette rencontre en terre jurassienne, étroitement attachée à la patrie spirituelle romande.

Plusieurs manifestations scolaires sont dignes de mention : les anniversaires des écoles secondaires de Moutier et de Neuveville, célébrés avec toute l'allégresse d'établissements en pleine prospérité. Le centenaire de l'école normale d'institutrices à Delémont enfin, dont il faut bien dire quelque chose, alors même qu'on s'est trouvé mêlé personnellement à cette commémoration historique. La fondation de l'école normale remonte aux premières années du libéralisme politique. Il fallait créer de toutes pièces l'école démocratique, et la tâche se compliquait de problèmes confessionnels ardu, envenimés de rivalités régionales toujours inquiétantes dans nos régions. La volonté des Schneider, des Bandelier, des Kummer, Bitzius, Ritschard, Gobat, Lohner, Merz et Rudolf devait finalement triompher des obstacles placés souvent volontairement devant l'institution naissante. L'école normale eut d'ailleurs de fidèles serviteurs, parmi lesquels il faut citer les directeurs Breuleux, Duvoisin, Sautebin, sans parler d'une légion de maîtres dévoués et pleins de talent. Petit poisson est devenu très grand ; il groupe aujourd'hui, dans une harmonie parfaite, les candidates catholiques et protestantes de tout le Jura au noble métier d'institutrices, et les fêtes du centenaire se sont déroulées dans le cadre de locaux magnifiques, chacun apportant le meilleur esprit de compréhension mutuelle et de loyale collaboration au développement de l'école populaire, représentée par cette pépinière de bons serviteurs que représente l'école normale.

Ces festivités marquaient le couronnement d'une carrière féconde pour M. le Conseiller d'Etat Dr Rudolf, directeur de l'instruction publique de 1928 à 1946. On nous permettra — puisqu'il n'y a pas flagornerie à vanter un ancien chef — de rappeler les efforts incessants accomplis par M. Rudolf pour développer les écoles publiques, sa manière un peu rude, mais sincère et loyale, d'entrer en contact avec ses subordonnés, et avec toutes les catégories d'élèves. Une figure énergique et attachante, que n'oublieront pas ceux qui ont découvert le cœur battant fortement sous l'uniforme du soldat et de l'homme d'Etat.

Signalons un autre départ qui attrista bien des instituteurs du 9e arrondissement : celui de M. l'inspecteur Edouard Baumgartner, passé à la direction des écoles de sa ville de Bienne en qualité de conseiller municipal. M. Baumgartner demeurera sans doute, à la tête de ses écoles, le réalisateur avisé et bienveillant qu'il a été en sa qualité d'inspecteur primaire et les vœux de tout le corps enseignant l'accompagnent dans sa carrière.

Deux grands départs ont vivement frappé les membres du corps enseignant : l'an dernier, nous signalions la retraite de M. Henri Schaller, professeur à l'Ecole normale d'institutrices ; ce pédago-

gue aimé et estimé à juste titre s'en est allé après avoir joui de sa pension pendant moins d'un an.

Une de ses collègues de l'Ecole normale, Mlle Jeanne Châtelain, a été enlevée à l'affection de ses quarante volées d'élèves au lendemain du centenaire de son école. Des serviteurs de cette valeur méritent une mention au tableau d'honneur du corps enseignant.

L'école jurassienne marche hardiment vers ses destinées. Fidèle à ses traditions, le regard résolument dirigé vers l'avenir et vers les horizons lointains, elle continuera à bien servir un pays minuscule, dont la prospérité et la gloire sont faites d'ingénieuse application, de volonté indomptable et d'un effort constant de compréhension et de respect réciproques entre des enfants de langue et de confessions différentes, habitants des bourgs et des campagnes soucieux d'une fructueuse collaboration.

CHARLES JUNOD.

Fribourg

Il est un devoir auquel le nouveau chroniqueur ne voudrait pas faillir au début de ce compte rendu : c'est rappeler, si brièvement soit-il, la mémoire de son prédécesseur. M. Emile Gremaud, en effet, qui l'an passé, saluant avec joie l'heureux seuil de l'après-guerre, souhaitait la paix « juste et durable », l'a trouvée le 4 mars de cette année, à l'âge de 83 ans, après une courte maladie.

M. Gremaud, après une carrière d'instituteur, était entré à la direction de l'Instruction publique en 1902, en qualité de secrétaire. Il devait y demeurer 32 ans ; collaborateur infiniment dévoué de M. Python, son nom est lié à l'essor de l'Instruction publique dans le canton au cours du dernier demi-siècle. Depuis l'époque de sa retraite, il continuait à s'occuper activement de certains travaux pour le compte de l'Instruction publique, et, malgré son âge, était demeuré singulièrement jeune d'esprit. Les lecteurs de l'*Annuaire* ont pu apprécier durant de nombreuses années son style alerte et fleuri, et son intarissable enthousiasme pour la cause de l'école et de l'Université, qui allait en grandissant chaque année. Tous ceux, dans le canton de Fribourg, qui sont liés de près ou de loin à l'Instruction publique, gardent de lui un fidèle et reconnaissant souvenir.

Cette chronique, qui doit relater les événements marquants de l'année, ne saurait mieux commencer que par le rappel de la réception solennelle qui, le 6 décembre dernier, accueillit à Fribourg M. le conseiller d'Etat Piller, directeur de l'Instruction publique, élu président du Conseil des Etats. Successivement

avocat, professeur à l'Université, juge fédéral, puis conseiller d'Etat, et aujourd'hui président du Conseil des Etats, M. Piller par son activité, sa puissance de travail et l'universalité de son esprit s'est attiré l'estime et l'admiration de tout le corps enseignant fribourgeois qui sait qu'il peut sans hésiter compter sur son chef; tous ceux qui ont eu affaire à lui ont appris à connaître et à apprécier le sérieux qu'il met à l'étude des problèmes, la fermeté de ses principes, la hauteur de ses vues et, en même temps, la pondération de son jugement. Le 6 décembre, un cortège le conduisit, au son de la musique, de la gare à l'Hôtel de Ville où le syndic lui offrit ses souhaits de bienvenue, puis à un banquet officiel où l'élu reçut les vœux et les félicitations des autorités fédérales et cantonales venues de toute la Suisse pour honorer un Fribourgeois dont son canton est fier.

* * *

L'orientation et le perfectionnement des cours complémentaires ont été, cette année, dans le domaine de l'instruction primaire, au premier plan des préoccupations du directeur de l'Instruction publique et des autorités scolaires. Ainsi que l'annonçait la précédente chronique, ils furent le thème de l'étude que le Comité de la Société d'éducation avait mise à l'ordre du jour de son assemblée du 5 juin à Estavayer.

Les cours complémentaires, « prolongement heureux de l'école primaire », posent actuellement un problème d'adaptation aux tendances de la jeunesse et de l'époque actuelle. Il s'agit, comme on l'a dit, « d'adapter au programme en vigueur une méthode régénérée », car « le programme est chose secondaire, c'est la façon de s'en servir qui doit être l'objectif primordial, c'est l'esprit de l'enseignement qu'il faudrait améliorer, qu'il importe de considérer d'un point de vue plus rationnel, plus réaliste ».

Ce n'est pas la tâche du chroniqueur de retracer les discussions qui firent l'objet de la rencontre staviacoise. Qu'il lui suffise de reprendre en deux mots la conclusion générale à laquelle chacun se rallia : Le cours complémentaire aura une valeur d'autant plus efficiente, d'autant plus profonde et durable qu'il sera en rapport étroit avec la vie. La méthode, dans son sens absolu, doit être essentiellement celle qui apprend aux jeunes gens à réfléchir, à juger, à coordonner, à émettre des directives de vie et de conduite.

Continuant une tradition qui se répète maintenant presque chaque année, la direction de l'Instruction publique réunit, durant l'été dernier, au cours de trois semaines pédagogiques à Fribourg et Estavayer, l'ensemble du corps enseignant fribourgeois. Divers conférenciers, au premier rang desquels il faut

placer M. le conseiller d'Etat Piller qui ne manqua aucune de ces journées de fructueuses discussions, vinrent entretenir leur auditoire de problèmes éducatifs qui demandent sans cesse une mise au point et une adaptation nouvelle.

Les questions soumises à la discussion furent notamment : la tâche de l'instituteur hors de l'école et à l'école ; la psychologie collective dont l'instituteur doit connaître les éléments pour agir efficacement dans son milieu ; la psychologie de l'enfant, nécessaire à une meilleure compréhension des élèves aux différents moments de leur développement ; les moyens d'action dont dispose le maître grâce aux programmes, aux méthodes, aux manuels, etc. Il serait vain de résumer ici les précieux enseignements retirés lors de ces semaines pédagogiques. Ce qu'il faut relever ici, c'est l'excellent moyen de maintenir cohésion, unité de pensée et amitié au sein du corps enseignant, que constituent ces semaines pédagogiques. Chaque instituteur, chaque institutrice, outre un enrichissement de leurs connaissances, retrouvent durant une semaine, dans un cadre favorable, fait de calme et de sérénité, de vieilles amitiés, une atmosphère joyeuse et fervente. Apprendre au lieu d'enseigner, se renouveler sans cesse, reprendre goût à une vocation parfois décourageante, y a-t-il meilleur moyen de rester toujours jeune ?

On ne saurait clore ces très brèves considérations sur les principaux événements de la vie de l'école primaire fribourgeoise sans relever les cours de gymnastique qui eurent lieu à Fribourg, Estavayer et Châtel-St-Denis. Si nos autorités scolaires n'oublient pas qu'elles ont avant tout à faire des écoliers des hommes qui pensent juste, elles savent aussi le prix que vaut un sain équilibre physique. Sans sacrifier exagérément à la cause parfois envahissante de l'entraînement sportif, elles montrent, en perfectionnant toujours plus ses maîtres de gymnastique, qu'elles ont à cœur de développer dans une heureuse harmonie la vigueur intellectuelle et physique de la jeunesse fribourgeoise.

Ce sont ces mêmes préoccupations qui ont amené la direction de l'Instruction publique à organiser ce printemps des séances de radiophotographie pour tous les élèves des écoles primaires et secondaires du canton. Favorablement accueillies partout, elles ont permis ici et là d'enrayer des tuberculoses naissantes, contribuant ainsi à élever le niveau de la santé publique.

Mentionnons enfin la reprise, cette année, des cours agricoles pour instituteurs. Ils y apprendront à enseigner à leurs élèves campagnards les rudiments nécessaires à leur assurer une bonne transition entre l'école et leur vie de cultivateurs.

L'école normale des instituteurs poursuit sa tâche sous l'habile conduite de M. le directeur Pfulg. Dans un admirable paysage, au milieu d'arbres centenaires témoins d'un généreux passé, les futurs instituteurs apprennent, dans un bel esprit de zèle et de ferveur, à unir le passé et l'avenir dans un même idéal de vérité et de beauté.

Tandis que se forment les futurs éducateurs, les diverses écoles secondaires de notre canton poursuivent leur œuvre bienfaisante. Le Technicum qui, chaque année, prépare les ouvriers qualifiés et les techniciens dont notre pays a actuellement si grand besoin, a fêté il y a quelque temps le cinquantenaire de sa fondation. Ce jubilé fut l'occasion d'une fête brillante qui réunit, durant deux journées, professeurs et anciens élèves autour de leur directeur, M. le Dr Michel. Il fut aussi pour M. le conseiller d'Etat Piller, lors du discours qu'il prononça, l'occasion de rappeler la position éternelle de l'homme en face des progrès de la technique, de ces progrès si rapides qu'ils suppriment les distances, abolissent en quelque sorte le temps, et entraînent un profond déséquilibre entre la civilisation humaine et la civilisation scientifique ou économique. Que nous faut-il faire en face de cette technique que l'homme a exaltée au point de la placer au-dessus de lui-même ? Et M. le conseiller d'Etat de donner cette réponse que chaque étudiant, chaque homme peut appliquer à lui-même :

« Pour faire régner à nouveau l'harmonie, pour rétablir l'équilibre... il faut aider l'homme à prendre plus pleinement possession de lui-même, de ses virtualités, de ses énergies morales et spirituelles, à reprendre confiance en lui-même, en ses frères en humanité ; il faut, en un mot, que l'homme élève son potentiel spirituel assez haut pour qu'il puisse à nouveau dominer la technique et se la subordonner. Le secret de cette réaffirmation de l'homme, le voici : Sois pleinement, sois intégralement homme. Reprends la place qui t'appartient dans la création et qui est la première. Prends conscience de tes responsabilités qui sont celles d'un roi ; de ta destinée qui est immortelle. Unifie ton être. Et alors tu domineras tout ce qui doit t'être subordonné, tout y compris la technique. Car, si nous avons confiance dans la nature et dans la technique, nous avons aussi pleinement confiance dans l'homme. Nous savons par qui il a été créé ; nous savons à quel prix il a été racheté ; nous savons à quelle destinée il est appelé. »

Du 24 au 26 avril, réunis à Fribourg dans les nouveaux bâtiments universitaires, tous les maîtres de l'enseignement secondaire du canton méditèrent, sous la direction de M. le conseiller d'Etat Piller, sur les tâches de l'école au degré secondaire. Un des problèmes à l'étude était celui des rapports de l'enseignement secondaire avec l'enseignement supérieur d'une part, et l'enseignement primaire de l'autre. Question d'actualité qui fait couler

beaucoup d'encre aujourd'hui, principalement chez nos Confédérés d'outre-Sarine. L'enseignement secondaire doit-il être la préparation de l'enseignement supérieur ou est-il un but en lui-même ? Doit-il être la suite logique de l'enseignement primaire ou le point de départ de l'enseignement supérieur ? La réponse à ces points d'interrogation est d'importance puisqu'elle est appelée à avoir des répercussions dans toutes les phases de l'enseignement. On tomba d'accord pour dire que si l'école secondaire prépare indirectement l'Université, tel n'est pas son but. Elle est la continuation de l'école primaire et doit tendre non pas à former uniquement des intellectuels, mais à élargir l'horizon et l'esprit de jeunes qui embrasseront plus tard les professions les plus diverses.

Notre principal établissement d'instruction secondaire, le Collège St-Michel, vient de clore son année scolaire ; le lendemain du traditionnel cortège aux flambeaux qui parcourut la ville au son du « Valeté studia », professeurs et élèves s'en allèrent écouter, à l'Aula de l'Université, le rapport annuel de leur recteur. Sous la présidence du directeur de l'Instruction publique, le programme de clôture fit alterner les chants et la lecture du palmarès, les productions de l'Orchestre du Collège et de la fanfare avec les discours.

Dans son rapport, M. le Dr Pittet, recteur, entretint ses auditeurs de la justice, « splendor maximus » de Cicéron. Méditant sur cette vertu fondée sur la loyauté, c'est-à-dire la sincérité du langage et le respect des engagements pris, l'orateur en profita pour rappeler à ses élèves les exigences rigoureuses qu'elle requiert d'eux-mêmes.

De la partie administrative de son rapport, ressortons tout d'abord la statistique de la fréquentation du Collège. Cet établissement a compté, cette année, 1121 élèves, soit 53 de plus que l'an passé, compte tenu des pensionnats de St-Jean de Bertigny et de Bonlieu. A lui seul, l'ancien bâtiment a abrité 894 élèves.

Un des principaux événements de l'année scolaire fut le nouvel aménagement du Lycée. Ce bâtiment, après avoir connu les premières heures de l'Université, vient de retrouver une nouvelle fraîcheur grâce à un crédit extraordinaire de 400 000 francs voté par le Grand Conseil du canton de Fribourg. Des salles et auditoires clairs et bien aménagés ont été mis à la disposition des étudiants, et un ameublement sobre et élégant a remplacé les vieux bancs sur lesquels des générations de Fribourgeois avaient gravé leurs noms. Une nouvelle halle de gymnastique s'est ouverte à Pâques ; on profitera de l'été pour la munir d'une scène où se dérouleront, dès la rentrée d'automne, les fastes artistiques du Collège.

La cérémonie de clôture se termina par un discours de M. le conseiller d'Etat Piller qui, reprenant le thème du recteur sur la justice, y ajouta de profondes considérations sur la nécessité pour l'homme de prendre conscience de sa véritable condition. Monseigneur Charrière enfin, ancien élève du Collège où chacun avait salué avec joie son sacre le 21 novembre passé, voulut bien adresser quelques paroles de bienvenue à tous les collégiens.

Le chroniqueur aurait bien mauvaise mémoire s'il oubliait de mentionner que Fribourg et le Collège eurent le plaisir d'accueillir les directeurs de gymnases suisses les 20, 21 et 22 mai dernier. Ce congrès fut l'occasion de fructueux échanges de vues et d'utiles précisions sur les tâches modernes de nos écoles secondaires. M. le recteur du Collège St-Michel, sous le titre « Deo optimo et musis sacrum », emprunté à l'inscription qui relate la fondation du Collège, retraça l'histoire du Collège qui vit cette année le 350^e anniversaire de son inauguration. Au cours de ces journées, Monseigneur Charrière entretint les congressistes de la nature de l'éducation, et M. le conseiller d'Etat Piller leur apporta les vœux de l'Instruction publique et du gouvernement de Fribourg. Enfin une excursion en Gruyère vint joindre à l'utile l'agréable, et à la rigueur des travaux pédagogiques le frais délassement et la douceur de la campagne fribourgeoise.

Des statistiques universitaires nous relevons que la fréquentation de l'Alma mater durant l'année écoulée se répartit de la manière suivante :

<i>Faculté :</i>	<i>Théologie</i>	<i>Droit</i>	<i>Lettres</i>	<i>Sciences</i>	<i>Total</i>
Semestre d'hiver	294	314	310	374	1292
Semestre d'été	252	332	303	323	1210

Bien que les conjonctures actuelles ne soient guère favorables aux voyages, et n'incitent pas les étrangers à franchir notre frontière, on voit par ces chiffres que le nombre des étudiants demeure sensiblement le même que ces années passées.

Les quatre Facultés ont continué leur fructueuse activité et plusieurs nouvelles chaires ont été créées ; c'est ainsi, par exemple, qu'à la Faculté des lettres, linguistique et philologie sont désormais nettement séparées et enseignées par des professeurs différents. Mais c'est moins sur les cours eux-mêmes que sur ce que l'on appelle les « séminaires » que se portent l'effort et l'attention des autorités académiques et de l'Instruction publique. Développement des travaux et des recherches en commun, contact étroit entre professeurs et élèves, colloquia et laboratoires, telle est l'orientation vers laquelle on tend de plus en plus. C'est pour l'accentuer encore que chaque professeur est pourvu peu à peu

d'assistants et d'aides techniques capables de guider les travaux des étudiants et leurs recherches. Suivant l'exemple de la Faculté des sciences, la méthode du « laboratoire » a gagné la Faculté de droit puis celle des lettres ; elle sera bientôt celle de la Faculté de théologie également.

Après avoir accueilli des réfugiés durant la guerre, l'Université eut le plaisir de recevoir au semestre d'hiver une quarantaine d'étudiants américains, envoyés d'Allemagne par leur gouvernement. Leur arrivée et leur départ fut l'occasion de manifestations de l'amitié américano-helvétique ; les professeurs, qui sont polyglottes par définition, organisèrent des cours en anglais, et tous les petits enfants de la ville se mirent à la mode du chewing-gum.

Le semestre d'été vit arriver une autre catégorie d'étudiants étrangers : celle de ceux qui ont souffert de la guerre, de ceux pour qui aller en Suisse signifie non seulement étudier mais revivre. Grâce à la générosité de beaucoup et au talent d'organisation de quelques-uns, une trentaine d'étudiants hollandais, autrichiens et scandinaves purent être invités à passer leur semestre à Fribourg ; voyage, logement, nourriture, frais d'écolage et argent de poche leur étaient offerts. Ils viennent de repartir et déjà les organisateurs de leur arrivée s'occupent de réunir les fonds nécessaires pour leur donner des successeurs.

Le chroniqueur, l'an dernier, s'écriait déjà : « Comment décrire l'utilisation de l'amphithéâtre, des auditoriums et locaux disponibles, tout comme des salles de gymnastique et de projections ? » On peut faire, cette année, la même exclamation, et nous n'entreprendrons pas non plus d'énumérer les manifestations, conférences et concerts qui se déroulèrent à l'Université parallèlement à l'enseignement régulier. Mentionnons toutefois la cérémonie qui, à l'Aula, réunit autorités civiles et religieuses pour célébrer la mémoire du chanoine Schorderet, fondateur de l'Œuvre de St. Paul. Dom Nicolas Perrier, prieur de la Pierre-qui-Vire, autrefois directeur de l'Instruction publique de notre canton, rappela en termes émus la reconnaissance que le peuple de Fribourg doit au chanoine et au créateur de l'Université, M. le conseiller d'Etat Python.

Pour le surplus, qu'il nous suffise de signaler une fois de plus tout ce que Fribourg doit à son Université, tout ce qu'elle lui apporte en dynamisme et en sang frais, la rajeunissant sans cesse et fournissant, à son évolution à travers la rigueur des temps, les principes sûrs et éprouvés de la civilisation chrétienne.

P. ESSEIVA.

Genève

En décembre 1945, M. le conseiller d'Etat Adrien Lachenal, ayant décliné toute candidature, a quitté le Département qu'il avait dirigé avec compétence et autorité pendant neuf années. Ses collaborateurs lui exprimèrent leur reconnaissance lorsqu'ils prirent congé de lui au cours d'une agréable réception.

M. Albert Picot, depuis quatorze ans conseiller d'Etat — ce qui est rare dans notre République — quitta alors le Département du commerce et de l'industrie pour celui de l'instruction publique auquel ses qualités semblaient le désigner particulièrement.

Enseignement primaire.

Le recrutement du corps enseignant féminin est toujours déficitaire. Une enquête auprès des jeunes filles des trois dernières classes de l'Ecole supérieure a confirmé que la loi dite du cumul est la principale coupable. Les jeunes filles ne veulent pas passer des concours, faire trois ans d'études, s'engager à être cinq ans au service du Département et risquer de devoir quitter l'enseignement en restant sans gagne-pain si elles épousent un collègue ou un fonctionnaire. Le Conseil d'Etat, convaincu de l'effet néfaste de cette loi, a proposé son abrogation ; le Grand Conseil l'admit, mais un comité référendaire obtint le nombre légal de signatures : la loi sera soumise au vote du peuple. Tout est donc remis en question. Espérons que les citoyens comprendront les intérêts de l'instruction populaire. En attendant, le nombre des candidates aux prochains concours reste inférieur à celui des postes vacants. Le nombre des classes sans titulaire augmente. Il faut recourir aux services de suppléantes et de surnuméraires ou même de retraitées. Les classes facultatives pour enfants de quatre et cinq ans ne peuvent pas être ouvertes partout. Cette situation ne saurait se prolonger sans danger.

M^{me} Marie Passello, inspectrice des écoles enfantines, a demandé à prendre sa retraite à la fin de la présente année scolaire. Entrée dans l'enseignement primaire en 1910, M^{me} Passello a fait une belle carrière. Chargée en 1930 de la direction des classes spéciales, elle fut nommée directrice d'écoles primaires en 1932, puis, en 1935, inspectrice des écoles enfantines. Dans ces diverses fonctions, M^{me} Passello a rendu les plus grands services. Elle a doté l'école infantine d'un matériel moderne et de méthodes originales et a contribué à l'excellente préparation du corps enseignant. Pour lui succéder, le Conseil d'Etat a désigné M^{lle} Annelise

Conne, maîtresse enfantine, diplômée de l'Institut des sciences de l'éducation.

M. Léon Ludwig, inspecteur d'écoles primaires, qui était plus spécialement chargé d'une partie des classes rurales, a atteint la limite d'âge après quarante-six ans d'enseignement. Il était chargé de la direction d'écoles depuis 1928, avant d'être nommé en 1932. Esprit fin, très doué au point de vue artistique, peintre et musicien — directeur de chorales scolaires et autres —, M. Ludwig a voué aussi une attention particulière à l'enseignement du français. Le Conseil d'Etat, qui avait dû faire appel à M. Raymond Uldry, instituteur, licencié ès sciences sociales et en droit, pour un inspectorat intérimaire, vient de le titulariser dans ses fonctions ensuite du départ de M. Ludwig.

Les onze secteurs d'inspection ont été remaniés ensuite de ces départs. On a pu tenir compte dans cette nouvelle répartition du fait que depuis 1945 la classe « préparatoire » est devenue la première classe primaire. Les huitièmes et neuvièmes rurales ont été confiées à un seul inspecteur. En outre, les secteurs comprennent à la fois des classes urbaines et rurales. Une plus grande unité sera assurée ainsi à l'enseignement.

Depuis plusieurs années, des camps de ski ou de ramassage de bois étaient organisés pendant les vacances. Une innovation a été tentée : du 3 au 8 juin, deux classes de 9^e du Grutli ont vécu en camp à Borire (commune de Saubraz, Vaud). Les trente-quatre élèves, accompagnés de quatre maîtres, ont non seulement ramassé une quantité appréciable de bois, mais ils ont appris à travailler en équipes et ils ont suivi des leçons d'éducation civique, ou sur des sujets se rapportant à la forêt. Le syndic et l'instituteur de Saubraz ont collaboré activement à cette œuvre éducative qui a fort bien réussi, grâce au dévouement de tous et à l'excellent esprit dont les élèves ont fait preuve. Ces tentatives sont précieuses ; elles concourent à renouveler l'enseignement.

Enseignement secondaire.

Le Grand Conseil a été saisi d'un projet de loi par M. le député Dupont-Willemin, qui a repris à son compte les idées de M. le professeur André Oltramare. Le projet, dit de l'école moyenne, avait été présenté par M. Oltramare alors qu'il était chef du Département de l'instruction publique. Il a été remanié pour tenir compte des réalisations nombreuses faites depuis 1928, et notamment de la prolongation de la scolarité obligatoire (1930). Il propose la suppression de la 7^e du Collège classique, dont les élèves resteraient ainsi un an de plus à l'école primaire, et la réunion de tous les élèves de treize à quinze ans dans une

vaste école « moyenne » où, grâce à une sélection savamment organisée par des pédagogues, des orienteurs et des psychologues, les enfants seraient triés suivant leurs aptitudes et répartis dans des classes spécialisées qui remplaceraient nos classes primaires de 8^e et de 9^e années, le Collège moderne, les sections inférieures du Collège, de l'Ecole supérieure des jeunes filles et de l'Ecole professionnelle et ménagère. Les études « moyennes », secondaires et universitaires, seraient gratuites pour les élèves et les étudiants atteignant une certaine moyenne. La commission scolaire cantonale — car il y a une quarantaine de commissions spéciales — dont l'inutilité avait été prouvée par un demi-siècle d'expérience inféconde, serait rétablie.

Ce projet est à l'étude d'une commission du Grand Conseil qui a commencé ses travaux en entendant quelques experts. Ses auteurs ont déjà reconnu qu'il devrait être remanié pour tenir compte d'expériences déjà faites — notamment des sélections réalisées dans les 8^{es} et 9^{es} — et qu'en somme ce n'est qu'une indication montrant une voie à explorer. Les conférences des inspecteurs primaires et des directeurs secondaires, les associations et les conférences de maîtres préparent des rapports. Il est trop tôt pour développer les arguments pour et contre le projet. Les lecteurs de cette chronique seront tenus au courant. Notons pour l'instant que le directeur de l'enseignement est chargé de créer dès septembre prochain des classes d'expérimentation.

Les effectifs à l'Ecole des arts et métiers continuent à augmenter année après année. L'école empiète de plus en plus sur les locaux du Collège moderne ; l'aula de ce dernier a été transformée en classes et les sous-sols sont transformés en laboratoires. Heureusement, des grands travaux d'aménagement de l'école de la rue Necker ont commencé. Espérons que les transferts d'écoles, enfin réalisés, régleront cette situation bien difficile.

Les mutations dans le corps enseignant sont trop nombreuses pour qu'il soit possible de les mentionner toutes. Nous déplorons le décès d'un brillant maître de géographie, M. Albert Margot, qui enseignait avec talent au Collège et à l'Ecole supérieure des jeunes filles. Ses méthodes étaient remarquables ; il avait pris une part très active à l'élaboration des programmes d'une discipline où il excellait. M. Lucien Marti, doyen de la section classique du Collège, a atteint la limite d'âge après trente-huit ans d'enseignement ; il était fort apprécié de ses élèves et de ses collègues. M. François Bouchardy le remplacera dans ses fonctions de doyen. M. Adrien Stoessel, doyen du Collège moderne depuis trois ans, a aussi atteint la limite d'âge ; il a enseigné pendant trente-cinq ans dans les écoles primaires, puis dans les anciennes écoles secondaires rurales, enfin dans l'enseignement secondaire. Pour

lui succéder comme doyen, il a été fait appel à M. Extermann, maître au Collège.

M. Eugène Jaquet, qui fut pendant quinze ans directeur de l'Ecole d'horlogerie, puis son doyen pendant dix ans — après le rattachement de cette école à celle des arts et métiers — a donné sa démission. Ce fut l'occasion de rappeler les services que M. Jaquet a rendus à l'horlogerie genevoise dont il est un des meilleurs historiens.

M. François Laurent, maître de mathématiques à l'Ecole supérieure des jeunes filles, a dû démissionner à soixante et un ans pour raison de santé. M. Giuseppe Chiostergi, depuis quelque vingt ans, enseignait l'italien dans les classes supérieures ; élu député à la Constituante italienne, il a dû renoncer à ses fonctions. Ces bons professeurs, dévoués à leur tâche, laisseront un vide difficile à combler dans notre enseignement.

Les règlements sont renouvelés. Celui du Collège a été complètement refait. Les conditions de promotion à l'Ecole supérieure des jeunes filles ont été précisées. La durée de l'apprentissage de couturière, à l'Ecole professionnelle et ménagère, a été portée à trois ans. Le règlement des examens de maturité a été modifié : le thème latin a été supprimé des examens, sans pour cela que le Département envisage qu'on en doive réduire la part dans les études.

Les manifestations musicales ou théâtrales sont tout à fait entrées dans les mœurs ; elles se succèdent fréquemment, toujours avec un égal succès. Cette année, M. le conseiller d'Etat Picot a tenu à s'adresser aux élèves lors de la commémoration patriotique du 1^{er} juin.

Le deux-centième anniversaire de la naissance de Pestalozzi a été célébré dans toutes les écoles primaires et secondaires ; dans ces dernières, M. le professeur Albert Malche a bien voulu faire plusieurs conférences.

Une exposition des dessins d'élèves du Collège a révélé les grands progrès réalisés par cet enseignement.

Enfin, aux arts et métiers, c'est l'école complémentaire professionnelle qui, à son tour, a été ouverte au public. Cette tradition, à laquelle on tient, crée un contact précieux entre l'école et la population.

Il est de mode dans certains milieux de critiquer l'enseignement secondaire. On fait une caricature de ses maîtres, de ses élèves et de ses méthodes. Après cela, on construit, en théorie, des écoles idéales. Pourquoi ne voit-on pas MM. les critiques dans les manifestations scolaires organisées par nos écoles secondaires ? Ils se rendraient compte de ce qu'elles sont dans leur complexe réalité. Ils apprendraient à apprécier les efforts considérables

d'un corps enseignant forcément hétérogène, puisqu'il sort autant de l'industrie que de l'Université, pour créer une école vivante, digne de sa mission.

Une centaine de professeurs français ont visité nos institutions scolaires. Les témoignages qu'ils ont spontanément rendus à notre enseignement secondaire, en gens du métier qui savent de quoi il s'agit, sont fort intéressants ; ils ont fait plaisir à des maîtres qu'écoeurent de vaines critiques qui, soulignons-le, ne sont pas celles du grand public des parents.

Enseignement supérieur.

La Haute Ecole d'Architecture vient d'accomplir sa quatrième année. Dès l'origine, c'était une école d'enseignement supérieur. Ses étudiants, immatriculés à l'Université, ont noué des liens utiles avec leurs collègues des facultés ; les « Feuilles universitaires », organe de l'Association générale des étudiants, le sont devenus aussi de la « masse » de l'Ecole d'architecture. Mais administrativement, l'école dépendait de la direction de l'Ecole des arts et métiers, c'est-à-dire d'une institution qui relève de l'enseignement secondaire. Qu'on le veuille ou pas, cette dépendance administrative risquait de faire du tort à l'école et à ses diplômés. La direction de l'Ecole des arts et métiers trouvait de son côté que l'Ecole d'architecture, par son développement inespéré, devenait bien lourde à gérer. C'est pourquoi l'Université a accepté de recevoir cette institution. Le Grand Conseil a approuvé, en juillet 1946, le projet de loi qui fait un institut universitaire de l'« Ecole d'architecture de l'Université de Genève ». Une commission de direction, composée de l'administrateur, du directeur des études, du recteur de l'Université, du vice-recteur, d'un professeur et des quatre architectes membres du jury de l'école la gèrera. Ses propositions, comme celles des facultés, seront soumises au Bureau du Sénat qui, sous la signature du Recteur, les transmettra pour approbation au Département. L'Université accueille cette école en plein développement, sans avoir eu la peine de guider ses premiers pas ; sous sa nouvelle forme, l'Ecole d'architecture tiendra, nous n'en doutons pas, toutes les promesses d'un brillant avenir.

L'Université pouvait craindre que la fin de la guerre amène une diminution des effectifs ; il n'en est rien. Jamais elle n'a eu autant de demandes de l'étranger. Des groupes des Etats-Unis notamment se sont annoncés. Déjà, l'Université a accueilli des étudiants hollandais, lyonnais, norvégiens, ainsi que des soldats américains, pour lesquels des cours spéciaux avaient été organisés. Des étudiants belges et parisiens sont venus faire un séjour chez

leurs camarades genevois, qui leur ont ensuite rendu leur visite. Le groupe théâtral des « théophilieus » de la Sorbonne a présenté un intéressant spectacle médiéval.

Le corps professoral a eu le regret de perdre plusieurs de ses membres : MM. Georges Berguer, professeur honoraire, qui enseigna avec éclat jusqu'en 1944 la psychologie religieuse et l'histoire des religions ; Edmond Rossier, professeur honoraire, le brillant historien ; Albert Séchehaye, professeur extraordinaire de linguistique générale, avait atteint la limite d'âge l'an dernier ; il garda un cours pendant l'année universitaire 1945-46 ; mais il venait d'annoncer que sa santé ne lui permettrait plus de continuer à enseigner lorsqu'il a été enlevé le 2 juillet à l'affection de ses collègues et de ses élèves ; espérons que la grammaire qu'il préparait pourra voir le jour. Alexandre Martin-Achard enseignait en qualité de professeur extraordinaire le droit de propriété intellectuelle ; la maladie l'avait éloigné de ses étudiants pendant une partie de l'année, le 23 juin nous avons appris avec regret le décès de ce savant aimable.

Les démissions ont été nombreuses, surtout à la Faculté de médecine. Le Dr Charles Du Bois, professeur ordinaire de dermatologie et de vénéréologie, a dû renoncer à sa chaire pour raisons de santé. Le Dr René Koenig, professeur ordinaire de gynécologie et d'obstétrique, a atteint la limite d'âge. Le Dr Théodore Reh, professeur extraordinaire d'hygiène et directeur du service d'hygiène, qui avait été maintenu en fonction jusqu'au retour d'Afrique du Sud du professeur Edmond Grasset, a remis ses charges à son successeur. Le professeur Georges Bickel, doyen de la Faculté, a renoncé à une partie de son enseignement, celui de la polyclinique médicale ; il garde heureusement la clinique thérapeutique. M. Louis Gielly, conservateur du Musée municipal d'art et d'histoire et professeur extraordinaire d'histoire de l'art, a atteint l'âge fatidique.

Pour succéder à ces maîtres, le Conseil d'Etat a procédé à une série de nominations. M. Werner Jadassohn, privat-docent à l'Université de Zurich, a été nommé professeur extraordinaire de dermatologie et de vénéréologie ; M. Hubert von Wattenwyl, aussi privat-docent à Zurich, professeur ordinaire de clinique de gynécologie et d'obstétrique et M. Fernand Châtillon, professeur extraordinaire de polyclinique gynécologique ; M. Eric Martin a repris la polyclinique médicale à titre de professeur extraordinaire. M. Louis Hauteœur a été appelé à la chaire extraordinaire d'histoire de l'art. M. Edmond Rochedieu a été nommé par le Conseil de la fondation de la Faculté autonome de théologie professeur de psychologie religieuse et d'histoire des religions.

Un enseignement de statistique appliquée a été créé à la

Faculté des sciences, le titulaire en est M. Arthur Linder, professeur extraordinaire. Plusieurs professeurs extraordinaires ont été promus à l'ordinariat, ce sont : MM. Henri de Ziegler, pour la langue et la littérature italiennes, Henri Frei, pour l'histoire et comparaison des langues indo-européennes, de sanscrit et de linguistique générale et M. André Mirimanoff, pour la pharmacognosie et la pharmacie galénique.

MM. Lucien Féraud, chargé de cours de théorie mathématique et de technique des assurances, Fernand Reyrenn, chargé de cours de législation fiscale, et Serge Karcevsky, chargé de cours de langue et littérature russes, sont devenus professeurs extraordinaires.

M. Louis Comisetti a été chargé de cours sur les services industriels de droit public ; M. Paul Rossier, chargé de cours de géométrie descriptive, assure avec MM. Ruffet et Soudan l'enseignement qu'avait M. le professeur Fehr.

L'Eglise nationale protestante a fêté le quatre-vingtième anniversaire de M. le professeur Eugène Choisy, ancien doyen de la Faculté de théologie. L'Université et le Département de l'instruction publique se sont associés à cette célébration. Un autre quatre-vingtième anniversaire, celui de M. Guillaume Fatio, a été célébré ; le doctorat *honoris causa* fut décerné à cette occasion à cette aimable personnalité qui a tout fait pour rendre accueillantes Genève et son université.

La charge de certains professeurs est devenue trop lourde ; le nombre des étudiants est tel, il y a tant de travaux personnels à voir, de thèses à suivre qu'il a fallu trouver un moyen d'assurer l'enseignement ; dans les facultés de sciences morales — lettres, droit, sciences économiques et sociales —, des postes d'assistants ont été créés.

Le budget de l'Université — c'est-à-dire celui de l'Etat — supporte ainsi des charges accrues, mais c'est inévitable si la République de Genève désire maintenir une Université digne de son entière réputation. Les citoyens n'hésitent pas d'ailleurs à apporter aussi leur aide à notre *Alma Mater*. M. Walther Meylan, qui fut maître au Collège, a légué sa bibliothèque à la Faculté des lettres. Un capital de 17 500 fr., offert par la famille du professeur Métral, permettra de créer un prix pour les étudiants en médecine dentaire. M. le professeur Folliet a doublé le fonds qu'il avait donné à la Faculté des sciences économiques et sociales ; MM. Perret et Berthoud ont augmenté le fonds « Universal » ; M. Hans Wilsdorf, directeur de Rolex S. A., a créé aussi une fondation. Les milieux du commerce genevois accueillent favorablement une souscription ouverte en faveur de la propagande à l'étranger. La Société académique continue de son côté à faire

preuve de la plus entière libéralité. Le fonds général de l'Université, créé l'an dernier par l'initiative du chef du Département, M. le conseiller d'Etat Adrien Lachenal, s'est déjà accru d'une façon appréciable.

L'université de Genève n'oublie pas ses actions en faveur des universités et des étudiants étrangers. Celles-ci restent, hélas, tout à fait actuelles.

Au terme de cette année académique, M. le professeur Antony Babel a remis le rectorat à M. Paul-Edmond Martin ; un historien succède à un historien. Son activité, remarquable à de multiples égards, lui vaudra la reconnaissance de tous ceux qui ont eu l'occasion de travailler avec lui et celle de la Cité tout entière. Le vice-rectorat revient à la Faculté de droit en la personne de M. le professeur Sauser-Hall. Plusieurs doyens quittent leurs astreignantes fonctions ; ce sont M. Gysin, à qui M. Paul Wenger succède à la Faculté des sciences, et M. Victor Martin — Faculté des lettres —, qui remet sa charge à M. Henri de Ziegler.

* * *

Les projets de réorganisation du monde atteignent aussi notre instruction publique.

Bien loin de Genève, le vœu a été émis de créer dans notre cité une Université internationale ; les autorités l'ont accueilli avec tout l'intérêt qu'il mérite, d'autant plus qu'il existe déjà une institution qui pourrait tout naturellement devenir le noyau de celle-ci, l'Institut universitaire de hautes études internationales créé grâce à l'appui de la Fondation Rockefeller, dont les diplômés occupent de hautes situations, notamment aux Etats-Unis d'Amérique.

Les Nations Unies ont fondé l'UNESCO, organisme qui s'occupe de tout ce qui touche à l'éducation. Des relations se sont nouées entre le nouvel organisme et le Bureau international d'éducation, la seule institution intergouvernementale à Genève, qui ait non seulement survécu inchangée à la guerre, mais qui s'est encore développée au cours de celle-ci. Son exposition internationale de l'instruction publique s'est enrichie de stands nouveaux. Sa série de timbres s'est complétée. Il intéressera les philatélistes d'avoir quelques renseignements sur ce sujet. Le B.I.E. a d'abord créé des timbres sans valeur d'affranchissement : quatre Pestalozzi puis quatre Père Girard et un bloc. Ces timbres pouvaient être collés sur les enveloppes normalement affranchies, du même côté que les valeurs d'affranchissement. Après ces précurseurs, qui font prime actuellement, la Roumanie émit des timbres à l'effigie de l'éducateur Maiorescu (trois valeurs et un bloc), timbres

valant pour l'affranchissement de la correspondance. Les P.T.T. suisses à leur tour surchargèrent — comme pour la S.d.N. et le B.I.T. — les timbres suisses de 0 fr. 03 à 10 fr. de la mention « Courrier du Bureau international d'éducation » ; la surcharge B.I.E. figure sur le timbre Pestalozzi suisse de 1946. La Pologne fait imprimer de son côté trois timbres spéciaux et un bloc qui vont être émis prochainement. Les collectionneurs sont enchantés ; le B.I.E. aussi, les timbres contribuent beaucoup à la propagande. Les négociations en cours fixeront sous quelle forme le B.I.E. collaborera avec l'UNESCO. En attendant, une conférence internationale de l'instruction publique — la dernière avait eu lieu en 1939 — a réuni à Genève trente-huit Etats dans une atmosphère fort sympathique ; pleins d'enthousiasme, les délégués ont exposé, entre autres, les projets de profonde rénovation qui s'étudient dans le domaine de l'éducation, gages de l'élaboration d'une société meilleure dans laquelle les peuples de bonne volonté sauront collaborer pour le plus grand profit de la paix.

HENRI GRANDJEAN.

Neuchâtel

Législation. — Une nouvelle échelle de traitements pour les fonctionnaires de l'enseignement public est à l'étude. En attendant, et en application d'un décret de l'autorité législative, une augmentation de 12 % des traitements légaux, — traitements de base — a été accordée. En outre, le régime actuel des allocations de renchérissement a été modifié dans le sens d'une notable augmentation, ainsi que celui des allocations pour enfants.

Diverses dispositions nouvelles des lois sur les Fonds scolaires de prévoyance et de retraite concernant notamment le régime des cotisations et des pensions ont été adoptées.

Une revision du règlement général de l'Université donne une nouvelle énumération des disciplines de l'enseignement ordinaire de la faculté de droit et de la section des sciences commerciales, économiques et sociales.

A la faculté des lettres, le règlement spécial des examens a reçu le nouveau texte ci-après :

« Les licenciés qui désirent enseigner dans les écoles secondaires ou professionnelles doivent posséder un certificat d'aptitude pédagogique. » Le règlement pour obtenir ce titre précise que les candidats sont tenus de suivre les cours de psychologie et de pédagogie ainsi que les exercices pratiques pendant un semestre d'hiver et un semestre d'été au moins. Et pour être

admis aux examens, les candidats doivent fournir une attestation de stage conformément aux dispositions concernant la formation professionnelle du corps enseignant et une seconde attestation de pratique professionnelle dans les écoles publiques du canton ou hors du canton. L'examen comprend : une composition sur un sujet de pédagogie et de psychologie ; un examen portant sur la pédagogie, la psychologie et la didactique ; une épreuve de pratique professionnelle.

Université. — Après une longue carrière de cinquante années au service de l'enseignement public, dans différents degrés, M. Henri Spinner, titulaire de la chaire de botanique, prend sa retraite. Ont été aussi atteints par la limite d'âge MM. Hermann Schoop, professeur de langue et littérature allemandes et Charles Biermann, professeur de géographie. Leurs successeurs sont MM. Werner Günther pour la chaire de langue et littérature allemandes, Jean Gabus, l'explorateur bien connu, pour la chaire de géographie et Claude Favarger pour celle de botanique.

Le titulaire de la chaire de langue et littérature anglaises ayant résigné ses fonctions pour entrer au service diplomatique de son pays a été remplacé par M. Edmond Privat.

Poursuivant l'œuvre de collaboration entreprise depuis plusieurs années, l'Université a organisé un nouveau cycle de conférences publiques sur des sujets touchant à l'industrie, au commerce, à la physique, aux beaux-arts, à l'histoire. Signalons encore l'activité féconde de la Fédération des étudiants et la création d'un poste d'aumônier des étudiants.

Notre haute école a pris sous son patronage deux universités de pays ravagés par la guerre : celles de Groningue et d'Oslo.

Elle leur a fourni du matériel scolaire, des aliments et a accueilli quelques étudiants des Pays-Bas et de Norvège ; lorsque les circonstances le permettront, elle recevra des professeurs et des étudiants de ces deux pays pour des séjours de convalescence et de rétablissement.

Enfin, un groupe d'étudiants de l'armée américaine a été reçu ce printemps pour un trimestre d'études.

Enseignement secondaire. — La chronique de 1944 parlait de la réforme de l'enseignement secondaire. C'est chose faite pour le degré inférieur. Les principes dominants qui ont dirigé la commission spéciale ont été les suivants : limitation du nombre des heures imposées aux élèves, allègement du programme, choix des matières. Un nouveau programme général des écoles secondaires inférieures et des sections classiques a été élaboré. Il établit une certaine unification tout en fournissant des précisions sur

l'étendue des matières d'enseignement et leur répartition. Plusieurs établissements du canton avaient depuis longtemps déjà fixé la durée de la leçon à quarante-cinq minutes. Depuis ce printemps, le même régime est appliqué dans toutes les écoles secondaires. Les études sont en cours pour le degré gymnasial.

Enseignement pédagogique. — La réforme de l'enseignement pédagogique est l'objet de travaux préparatoires ; ces questions sont liées à d'autres d'ordre administratif.

Parallèlement aux études du Département de l'instruction publique et de ses organes, la Société pédagogique neuchâteloise, qui s'est toujours intéressée à ce problème capital, a chargé une commission de préparer un rapport dont les conclusions ont été adressées au Département de l'instruction publique.

La Société pédagogique en arrive à préconiser pour les futurs pédagogues la même préparation que celle dont bénéficient les bacheliers. Après cela, ceux et celles qui se lanceront dans la carrière de l'enseignement public devraient subir un examen approfondi portant sur les aptitudes physiques, psychiques et artistiques. La préparation pédagogique comprendrait deux semestres d'études ; un troisième semestre de stage et d'application terminerait le cycle des études. Les candidats seraient encore tenus de présenter un travail de diplôme.

En tout état de cause, le problème pédagogique dans notre canton n'est pas facile à résoudre. Deux points retiendront notamment l'attention : une école normale unique au lieu des trois établissements actuels (un cantonal, deux communaux) ; quatre années d'études au lieu de trois.

Enseignement primaire.

Conférences officielles. — Les sujets des conférences générales d'automne 1945 ont été les suivants : La langue maternelle et l'enseignement de la grammaire. Il s'agissait d'initier les membres du corps enseignant à l'emploi du nouveau manuel de français dont les classes du degré moyen sont pourvues dès la nouvelle année scolaire. Le conférencier, M. Paul Aubert, inspecteur des écoles à Lausanne, auteur du manuel, a précisé les buts de l'enseignement de la langue maternelle en s'inspirant des études des psychologues et des grammairiens. Il les définit ainsi : un but utilitaire, un but de culture et de formation intellectuelle, un but éducatif et moral. Puis il formule et développe diverses règles pédagogiques. Dans la seconde partie de son travail, M. Aubert après avoir relevé les qualités et les défauts des manuels de gram-

maire et de français parus jusqu'ici, en arrive à démontrer le mécanisme du nouveau manuel, en explique l'emploi rationnel et le plan suivi pour chaque leçon.

Si depuis plusieurs années le Département de l'instruction publique a fait porter à l'ordre du jour des conférences officielles, les divers points touchant la langue maternelle, c'est qu'il considère comme primordiale la connaissance écrite et orale de la langue.

Le second travail : la classe-promenade, était dévolu à M. Adolphe Ischer, docteur ès sciences, ancien instituteur et maître secondaire, directeur des écoles primaires du Locle.

Enthousiaste et connaisseur approfondi de la nature, M. Ischer a développé un sujet qui lui tient à cœur. Il l'a fait en illustrant son exposé, à la fois scientifique et vulgarisateur, d'anecdotes, de souvenirs personnels et d'exemples.

Les conférences du printemps 1946, réunissant les membres du corps enseignant par district, comportaient des sujets plus restreints. Le premier exposé, l'enseignement du calcul dans le degré inférieur, fourni par des institutrices, a révélé les difficultés de cet enseignement dès le début ; les procédés, le matériel, les expériences personnelles ont intéressé chacun. Le second sujet concernait une leçon donnée à une classe de neuvième année, filles ou garçons, suivie d'un exposé. Ceux et celles qui sont titulaires des classes de neuvième année ont profité des expériences de leurs collègues.

Nous regrettons de devoir mentionner ici les attaques auxquelles la neuvième année scolaire est en butte en ce moment. Partie d'un milieu restreint qui s'est déjà signalé antérieurement par un mouvement hostile aux lois scolaires concernant les traitements, l'initiative tend à rendre facultative la neuvième année, ce qui en définitive, veut dire suppression. Au moyen d'annonces dans certains journaux on a cherché à induire le public en erreur en méconnaissant tous les efforts qui ont été faits depuis plusieurs années et les résultats acquis, notamment l'enseignement ménager aux jeunes filles et celui des travaux manuels aux garçons.

Nous voulons croire à la sagesse des citoyens qui, si la question leur est posée, donneront leur appui à cette institution.

Cours de perfectionnement. — Indépendamment des cours organisés par les sociétés pour la fréquentation desquels des subsides sont accordés, le Département de l'instruction publique a institué un cours d'allemand, de gymnastique en application de l'Ordonnance fédérale sur l'instruction préparatoire, d'enseignement des sciences et préparation du matériel destiné à cet enseignement, d'écriture script. A ce propos, disons que l'écriture anglaise est abandonnée, la script constituera la base de l'écriture dans toutes les classes. Cette question qui a déjà fait couler beau-

coup d'encre est donc résolue. Une commission restreinte chargée d'étudier le problème est arrivée aux conclusions suivantes : L'écriture doit évoluer avec l'âge des élèves. Dans le degré inférieur, l'écriture est géométrique, c'est du dessin. Les caractères sont simples et leur proportion fixe, tels que la méthode le prescrit. Dans le degré moyen, les lettres présenteront déjà des proportions plus variables, plus harmonieuses ; les élèves pourront utiliser la forme ovale et pencher l'écriture. Dans le degré supérieur, on autorisera les élèves à lier les lettres, ce qui fera arrondir les angles et supprimer les arrêts. Des instructions et des modèles d'écriture seront fournis aux instituteurs et institutrices.

Dans leur rapport annuel, les inspecteurs disent que si les cours de perfectionnement destinés aux titulaires de classes méritent toute l'attention de l'autorité, il est peut-être plus important d'améliorer la préparation des jeunes brevetés ; c'est pourquoi un séminaire est institué chaque année en faveur des candidats qui se présentent aux examens pour obtenir le brevet d'aptitude pédagogique.

Les maîtresses d'écoles ménagères ont bénéficié d'un cours organisé par l'O. F. I. A. M. T. et rendu obligatoire par le Département de l'instruction publique, concernant d'importantes questions d'alimentation.

Orientation professionnelle. — Cette institution créée en 1944 a été complétée en 1945. Les conseillers de profession, des instituteurs avons-nous dit, ont parfait leur formation en participant au VII^e cours romand d'orientation professionnelle, organisé à Lausanne par l'O. F. I. A. M. T. En outre, plusieurs d'entre eux ont suivi le cours universitaire donné par M. Spreng, privat-docent. Les offices de district ont déployé une grande activité ; plus de 800 jeunes gens ont eu recours à leurs services. Un bon nombre d'apprentis furent placés par les soins des dits offices.

Protection de l'enfance. — Dans l'excellent article publié dans l'Annuaire 1945, l'auteur, M. C. Brandt, chef du Département de l'instruction publique, a relevé pertinemment quelles devaient être les tâches sociales de l'école. Tout en mentionnant ce qui a déjà été réalisé, il conclut que nous devons faire sans retard plus et mieux encore.

Notre service médical scolaire se perfectionne ; un règlement d'hygiène scolaire est en préparation. Le service dentaire scolaire a organisé, à titre d'expérience, une inspection annuelle de la dentition des élèves des classes primaires. Les résultats de cette visite sont communiqués aux parents avec le conseil de faire soigner leurs enfants.

Le service médico-pédagogique a été complété par l'institution d'un deuxième poste desservant les Montagnes. Un service de consultations pour enfants nerveux est créé à Neuchâtel.

De même que les années précédentes, le Département de l'instruction publique s'est préoccupé du sort matériel d'élèves de familles peu aisées en faisant distribuer des chaussures, des vêtements chauds, des fortifiants.

Enfin, mentionnons la création d'un « Office cantonal des mineurs » dont l'activité vient de débiter. Cette institution qui est un organe du Département de justice dépend aussi de l'Autorité tutélaire. La loi en définit les tâches comme suit :

- dépister les cas où les détenteurs de la puissance paternelle ou les personnes qui ont la garde de mineurs ne remplissent pas leurs devoirs envers eux et de prendre toute mesure urgente ;

- collaborer avec les autorités, les écoles, les institutions et les personnes qui s'occupent des mineurs malheureux ou abandonnés, coordonner et encourager leurs efforts, examiner, en particulier, les cas qui lui sont soumis par l'autorité scolaire, proposer les mesures à prendre et, au besoin, les appliquer ;

- saisir l'Autorité tutélaire des cas nécessitant l'intervention de cette dernière et de veiller à ce que les mesures utiles soient prises sans retard ;

- procéder aux enquêtes ordonnées par l'Autorité tutélaire ;
- exécuter les décisions de l'Autorité tutélaire en matière civile et pénale (placements, surveillance, patronage, contrôle, etc.) ;

- remplir, par l'organe du directeur ou de ses collaborateurs, les fonctions de tuteur ou de curateur dans les cas où l'Autorité tutélaire le décide ;

- donner aux personnes qui le demandent des renseignements ou des conseils ;

- et, d'une façon générale, remplir les missions qui lui sont confiées par le Conseil d'Etat pour atteindre le but de la présente loi.

La chronique de 1947 fournira des détails sur le résultat de l'activité du dit office.

Le signataire de la présente chronique, la dernière qu'il rédige, a le devoir de remercier le Département de l'instruction publique de lui avoir confié le mandat de membre du Comité de rédaction de l'*Annuaire* pendant de nombreuses années, puis les membres du Comité et notamment le directeur de l'*Annuaire*, M. Louis Jaccard, des relations qui toujours ont été cordiales et encourageantes.

Au moment de prendre congé, le chroniqueur se permet les quelques réflexions ci-après.

Ainsi qu'il le disait dans la chronique de l'année dernière, les problèmes pédagogiques d'il y a 100, 50 ou 30 ans, sont ceux qui se présentent aujourd'hui. On constate à nouveau un foisonnement de recherches et qu'on le déplore ou qu'on l'espère, on ne peut fermer les yeux sur la direction des mouvements pédagogiques. Mais il semble que la pédagogie ne peut s'inscrire dans une formule et nous ne croyons pas, comme on l'en accuse dans certains milieux, qu'elle s'est retirée des problèmes vitaux de notre époque et des « puissances qui y germent ». Une génération de pédagogues nouveaux qui arrive à un moment critique, comme celui dans lequel nous sommes actuellement, cherche à jouer un rôle de premier plan et désire communiquer à l'ensemble ses aspirations, ses inquiétudes aussi en même temps que ses enthousiasmes. C'est évident. Les nouveaux pédagogues considèrent souvent que la génération qui les précède n'a pas su faire, qu'il est temps de réagir si l'on veut sauver l'école.

Il n'y a pourtant pas en matière scolaire une décadence qui touche à son terme fatal et une rénovation qui est pour demain. Les anciens n'accepteraient pas une opinion qui semblerait les condamner car la nouvelle école travaillera non sur les décombres de l'ancienne mais sur l'édifice que celle-ci a constitué et cela est considérable.

Et surgissent des « prophètes » appelés novateurs qui, par des conférences ou des écrits, entendent démontrer ce que doit être « l'école de demain ».

Un pédagogue français, M. Freynet, est paraît-il venu tout exprès de France pour l'expliquer aux éducateurs neuchâtelois et romands. Le chroniqueur ne l'a pas entendu mais a lu, dans un compte rendu rédigé par une pédagogue distinguée, ceci¹ :

« Passant en revue les diverses disciplines qui sont enseignées à l'école primaire : calcul, langue et orthographe, histoire, chant et géographie, Freynet montre que nous employons, pour les transmettre à l'enfant, des méthodes moyenâgeuses, dans lesquelles la théorie remplace la pratique, bonnes tout au plus à former des bavards ou des perroquets.

» Lorsqu'on veut enseigner au bon peuple de Nice une chanson de Carnaval, nous dit-il, on ne commence pas par lui apprendre ce qu'est une note, un bémol ou une gamme, car on aurait tôt fait de le dégoûter. Non, on s'adresse à une jolie chanteuse, à un violon et à une basse qui jouent la chanson sur la place publique ;

¹ *Express* du 12 décembre 1945.

les badauds l'écoutent d'abord, puis la fredonnent, et trois jours après, tout Nice chante la chanson de Carnaval. »

Vraiment ! Et c'est de France que nous vient cette lumière. Ah ! il s'agit bien de Carnaval, ici.

M. Freynet préconise l'emploi de disques de gramophone pour apprendre à chanter aux élèves et il utilise ce moyen pour toutes les branches du programme, prétendant que c'est la méthode naturelle. Il préconise aussi l'emploi du cinéma, de la radio ; il pratique l'imprimerie à l'école ; il désire en outre des machines à écrire. On peut alors se demander ce que devient le maître. M. Freynet a dit encore : « Notre école intellectualisée est un anachronisme à une époque où la technique a fait un tel bond en avant ». Mais oui, toutes ces questions ont été traitées dans nos conférences officielles au cours de ces dernières années ; M. Freynet enfonce des portes ouvertes.

Mais nous vivons dans le siècle de la psychologie, nous dit-on d'autre part. Qu'en faut-il faire ? On peut approuver ou non l'utilisation de la radiodiffusion à haute ou petite dose, de même que celle du cinéma. Toutefois, il ne faut pas se leurrer d'illusions et supposer que ces deux moyens d'enseignement sont une panacée. On parle tant de l'éducation du caractère par l'influence personnelle des maîtres, de la formation du raisonnement, de l'effort, de la volonté qu'on peut se demander si c'est la radio ou le cinéma qui agiront. N'oublions pas que les élèves disposeront de toute leur vie pour aller au cinéma et se gargariser de la radio. Dans certains milieux où on parle beaucoup de la protection de la famille, on déplore l'emploi abusif de la radio et la fréquentation des cinémas. A notre avis, l'école ne doit faire usage de l'un et de l'autre qu'à bon escient, accessoirement, persuadé que nous sommes que c'est le maître qui doit enseigner et non des moyens mécaniques. Il serait mauvais que dans les salles de classes on entendît trop souvent « parler des appareils » ou que de fugaces visions d'images remplaçassent les leçons du maître.

Une conférence d'un tout autre ordre fut prononcée par un pédagogue anglais, professeur à l'Institut d'éducation de Londres, M. J. A. Lauwerys. Placée sous les auspices du Département de l'instruction publique, elle avait attiré un nombreux auditoire composé de membres des divers corps enseignants, d'étudiants et de personnes s'intéressant aux problèmes de l'éducation.

L'Europe de demain et l'éducation nouvelle, tel était le thème de ce remarquable exposé. Pour ne parler que du second point de la conférence « comment réformer l'enseignement », M. Lauwerys en arrive à formuler des préceptes vieux comme le monde : changer le cœur humain, façonner le caractère de l'homme, amé-

liorer et démocratiser les institutions, y compris l'école. Ce résultat sera acquis par la collaboration des hommes d'Etat et des éducateurs et par une démocratisation plus poussée des institutions.

Dans leur dernier rapport, les inspecteurs des écoles disent ce qu'on a dit et redit : « Il faut créer un monde nouveau où régneront la justice et la solidarité », et ils ajoutent : « l'école primaire peut et doit contribuer aux efforts sincères qui se manifestent dans ce domaine. » Mais ils disent aussi que les écoliers « doivent apprendre à lire, à écrire et à calculer ». Ceci reste, malgré tout, les tâches primordiales de l'école.

Quand vous saurez bien cela, « toutes les autres choses vous seront données par-dessus ».

W. BOLLE.

Tessin

Pour caractériser cette dernière année scolaire, il suffira de dire qu'elle s'est passée dans l'effort de retrouver la normalité après les troubles de toutes sortes qui avaient été causés par la guerre. Par ces simples mots on dirait déjà beaucoup, car tout le monde sait que l'activité éducative exige, par elle-même et dans les conditions les plus favorables, travail, amour, sacrifice.

Seulement le régime des vacances n'a pas encore été normal, toujours à cause des restrictions relatives au combustible. Il est évident qu'une interruption de quatre ou cinq semaines à Noël, au moment où le travail scolaire est en plein développement, ne peut être que très nuisible ; et il est de même évident que la prolongation des classes en plein été n'est guère favorable aux résultats du travail de l'année et des examens.

Le nombre des classes primaires inférieures s'est augmenté en passant de 473 à 480. Le fait est d'autant plus remarquable qu'au cours d'une dizaine d'années, une diminution lente mais constante s'était produite par la suppression d'une cinquantaine de classes. Le nombre des classes primaires supérieures est resté inchangé : 134. L'augmentation du nombre des élèves, qui avait commencé depuis deux ans, a été encore une fois assez sensible : il s'agit de 250 écoliers dans les classes primaires et d'une centaine dans les secondaires.

La composition du corps enseignant primaire a enregistré encore une fois l'influence de la loi qui établit une protection pour les instituteurs : en effet le nombre de ceux-ci augmenta de 190 à 197, tandis que celui des institutrices restait le même (283).

Le paiement des traitements des maîtres des écoles primaires inférieures de la part des communes a fait l'objet d'une attention

particulière, de même que la question des manuels scolaires et la simplification des examens.

Le projet du *Code de l'école* (qui doit réunir en un seul acte les éléments dispersés de la législation scolaire) a été examiné par une commission spéciale du Grand Conseil et sera discuté dans la session d'automne. L'autorité législative devra s'occuper aussi d'une nouvelle *Loi sur les traitements du corps enseignant*.

Les cours de vacances ont eu lieu de nouveau à Locarno : un cours de perfectionnement pour instituteurs des classes primaires et un cours de culture et de littérature italiennes pour Confédérés. A celui-ci vint s'ajouter une « Semaine internationale de culture » (23-27 juillet) dont les conférenciers furent trois professeurs de l'Université de Florence (Bruno Migliorini, Giacomo Devoto, Piero Calamandrei) et les écrivains français Pierre Emmanuel et Loys Masson.

A. UGO TARABORI.

Valais

L'année scolaire 1945-1946 est la première d'après-guerre. Il faut espérer qu'elle aura marqué *un retour à un travail plus concentré et plus régulier*, tant de la part des maîtres que de celle des élèves.

Il était opportun, en tout cas, au début de l'année d'attirer l'attention des autorités scolaires sur la nécessité d'un redressement sérieux. C'est inspiré par ce souci que M. C. Pitteloud, chef du Département de l'instruction publique, adressa une circulaire à toutes les Commissions scolaires du canton du Valais, à l'occasion de leur renouvellement. Voici un extrait de cet important document :

« Le monde sort d'un conflit sanglant au cours duquel diverses idéologies se sont affrontées sur les champs de bataille. Or, les idées n'ont pas de limites comme les pays ; elles ne connaissent pas de barrières ; il en est qui sont venues jusqu'à nous et qui ne correspondent cependant ni à notre idéal chrétien ni à nos traditions séculaires.

» Si, avec l'aide de Dieu, et grâce à la vigilance et à la prudence de nos autorités civiles et militaires, nous avons échappé aux horreurs de cette terrible guerre, nous devons cependant constater que l'école en a subi les répercussions et les contre-coups.

» Les relèves successives qui ont à maintes reprises éloigné les chefs de famille de leur foyer, le service militaire des instituteurs, l'extension des cultures, la réquisition des locaux scolaires sont autant d'éléments qui ont nui considérablement à la bonne formation de la jeunesse. Nos classes ont été bien souvent désorganisées et la génération qui monte ressentira les effets d'une préparation fortement entravée par les événements des années écoulées.

» Il appartient maintenant à la famille et à l'école de redresser rapidement cette situation et de combler les lacunes qui se sont produites durant les années de guerre.

» Le devoir de l'école est donc tout tracé. Il s'agit de revenir à une organisation scolaire normale ; de prendre des mesures énergiques pour bannir le laisser-aller et la nonchalance qui auraient pu se glisser ici ou là, à la faveur des événements. Il est indispensable de redonner à l'école tout le sérieux dont elle a besoin pour remplir convenablement la mission qui lui est confiée.

» La jeunesse écolière actuelle aura besoin d'une instruction solide et d'une bonne éducation chrétienne.

» Nous devons mettre tout en œuvre pour préparer à notre pays une jeunesse saine et forte. Parmi les moyens propres à élever son niveau moral et intellectuel, nous pensons qu'il convient de signaler particulièrement la prolongation de la scolarité, l'organisation des cours de vacances, la création d'écoles moyennes et le développement de l'enseignement ménager... »

Espérons que le Département aura été entendu.

Espérons aussi qu'il sera entendu lorsqu'il présentera au peuple sa *nouvelle loi scolaire*.

Depuis plusieurs années, en effet, le Département de l'instruction publique était désireux d'apporter certaines améliorations à la situation scolaire du canton ; plusieurs motions ont été présentées au Grand Conseil dans le même sens. Voici où en est cette importante question.

Le projet du Département de l'instruction publique a été exposé aux représentants du personnel enseignant, ainsi qu'aux inspecteurs scolaires et aux membres de la Commission cantonale de l'enseignement primaire ; ils en approuvèrent les dispositions comme étant de nature à faire progresser sensiblement l'enseignement populaire dans le canton. Le projet de loi a été examiné ensuite par une commission du Grand Conseil et présenté enfin à celui-ci lors de sa session du mois de mai ; il sera repris en seconds débats cet automne. Nous nous proposons d'exposer les principales innovations de la loi lorsque le peuple souverain se sera prononcé, c'est-à-dire au début de l'année prochaine.

Il est un point particulièrement délicat de la situation scolaire valaisanne, c'est *la durée de la scolarité*.

Dans un très grand nombre de communes de la montagne, la scolarité n'est que de six mois. Le Conseil d'Etat pourrait, théoriquement, porter un décret prolongeant la scolarité de six à neuf ou dix mois dans toutes les communes du canton ; mais cela amènerait une vraie révolution de la part de la population, et ce serait le moyen le plus sûr de faire rejeter la nouvelle loi scolaire. Il faut procéder avec prudence.

Un premier appel avait été adressé aux autorités communales au début de l'année scolaire. Il a été partiellement entendu ; un

certain nombre de communes ont demandé une augmentation de scolarité d'un mois. Le Conseil d'Etat s'est empressé de faire droit à ces requêtes. Le Rapport de gestion du Département de l'instruction publique pour l'année 1945 ajoute : « Nous souhaitons vivement que cet exemple soit suivi par nombre de communes, car nous sommes convaincu qu'avec l'appui des autorités locales il doit être possible de prolonger la scolarité sans provoquer des perturbations dans ce domaine ; il convient d'agir par la persuasion pour ne pas heurter de front les habitudes populaires ; il faut éclairer la population sur cette question si importante. »

En date du 26 juin dernier, le Département revenait à la charge auprès des Administrations communales :

« Tout le monde reconnaît que, depuis le début du siècle spécialement, les tâches qui incombent à l'école sont toujours plus nombreuses et que le temps qui lui est consacré est absolument insuffisant pour qu'elle puisse remplir complètement son rôle.

» Au point de vue économique, le canton a pris, particulièrement en plaine, un essor réjouissant et l'on doit malheureusement constater que le développement scolaire n'a pas suivi le rythme du développement agricole. Il y a là un déséquilibre qu'il importe d'éviter.

» Un pays qui ne songe pas à mener de pair son développement intellectuel, social et économique, risque de méconnaître la hiérarchie des valeurs et de compromettre son avenir.

» A la suite de notre appel, quelques communes ont répondu à notre désir de voir la scolarité se prolonger. Mais un grand nombre d'entre elles, dont la vôtre, n'ont pas encore apporté leur pierre à l'édifice scolaire que nous voulons voir toujours plus beau et plus florissant.

» C'est pourquoi, nous nous permettons de vous demander une fois encore si vous n'entrevoiez pas la possibilité de prolonger la scolarité dans votre commune. Dans le cas contraire, nous vous saurions gré de nous dire franchement et très librement les raisons qui s'opposent à la réalisation d'un programme scolaire plus conforme aux exigences des temps présents... »

Les réponses arrivent... lentement, plus ou moins encourageantes !

Les conférences de district. — L'année scolaire 1945-1946 a vu la reprise des conférences annuelles pédagogiques, groupant le personnel enseignant d'un district, ainsi que toutes les personnes s'intéressant à l'éducation de la jeunesse. Ces conférences ne s'étaient pas tenues durant les années de guerre.

Désirant mettre les instituteurs, ainsi que les membres des différentes autorités scolaires, au courant de certains procédés modernes d'enseignement, le Département de l'instruction publique pria le soussigné de bien vouloir faire dans chaque district

un exposé sur *l'enseignement individualisé au moyen des fiches*. Dans une première partie de son exposé, le conférencier retraça l'évolution des modes d'enseignement, pour s'arrêter davantage sur l'enseignement individualisé et ses réalisations dans les divers pays de l'Ancien et du Nouveau-Monde. Dans une seconde partie, il présenta des spécimens de fiches publiées dans divers cantons de la Suisse romande. Ajoutons que cette conférence pouvait servir d'heureuse introduction au travail annuel qu'ont à fournir les jeunes instituteurs, et qui porte justement pour l'année 1946 sur le livre de M. Dottrens : *L'enseignement individualisé*.

* * *

Signalons encore quelques réalisations intéressantes :

Un nouveau *cours de perfectionnement* pour le personnel enseignant valaisan est en préparation.

Comme ceux des années 1944 et 1945, il durera une semaine, du 19 au 25 août. Il comprendra douze sections, soit deux de plus que l'an passé (cours de travail sur bois, et section pour les écoles enfantines) ; elles seront confiées à douze maîtres qualifiés valaisans et confédérés. Plus de 220 candidats se sont déjà inscrits au moment où nous écrivons ces lignes, et attendent avec impatience le moment où ils auront la joie de redevenir élèves.

En vue de familiariser le personnel enseignant avec la nouvelle méthode d'*enseignement de la gymnastique* selon les principes du manuel fédéral de 1942, le Département a appelé les maîtres et les maîtresses d'école à un cours de trois jours. Il n'a pas été possible d'atteindre tout le personnel en 1945 ; c'est pourquoi ces cours continuent à être organisés en 1946 et le seront encore les années suivantes jusqu'à ce que tous les régents et toutes les régentes puissent utiliser avec profit ce manuel. Ajoutons que ces cours sont inspectés par l'autorité fédérale qui les subsidie.

Service médical scolaire. — On ne fera jamais trop pour sauvegarder la santé des enfants. Sous ce rapport, mentionnons deux belles réalisations :

1. la *radiophotographie* de tous les enfants des écoles ; elle s'est révélée l'un des moyens les plus efficaces pour dépister la tuberculose.

2. la création d'un *service dentaire scolaire*. Un médecin dentiste a commencé la visite de toutes les classes du canton, signalant aux parents les enfants dont l'état de la dentition demandait une intervention. L'expérience commencée en 1945, et qui se poursuit en 1946, permettra d'adopter une solution définitive qui intéresse non seulement l'esthétique, mais aussi la santé de nos écoliers.

* * *

Enfin, nous devons mentionner d'une façon spéciale une expérience faite en Valais dans le domaine de l'orientation professionnelle, à savoir la *création des cours d'orientation professionnelle ou de préapprentissage*.

Le premier essai a eu lieu en automne 1944 à Sion. Deux autres cours ont eu lieu en 1945. En 1946, nous organiserons trois ou quatre cours pour les jeunes de langue française, et un premier essai sera également fait à Brigue pour les jeunes du Valais alémanique.

Dans ces cours, l'orientation professionnelle est basée sur la démonstration des métiers et l'observation prolongée des jeunes. On y ajoute les examens psychotechniques et médicaux opérés par des personnes d'une compétence éprouvée, à savoir M. le professeur André Rey, de l'Université de Genève, et M. le Dr Rémy, médecin-psychiatre au Service médico-pédagogique valaisan.

Trois observateurs spécialement préparés à cette tâche délicate sont chargés de l'observation des jeunes *pendant les quatre semaines que dure le cours*. Les parents sont entendus également et on les prie de répondre à une série de questions propres à fournir des indications utiles pour l'orientation de leur enfant.

Des praticiens des principaux métiers se présentent tour à tour devant les futurs apprentis et leur démontrent, outils et matière en mains, d'une façon aussi concrète que possible, en quoi consiste leur métier, et les conditions de travail et de vie qu'on y trouve. Cette démonstration se fait dans un atelier aménagé à cet effet à l'école même, et ensuite les jeunes sont conduits dans des établissements où ils prennent contact avec l'atmosphère réelle du métier. Ils voient comment l'homme peine et travaille, ainsi que sa légitime satisfaction quand l'œuvre sort neuve et belle de ses mains.

Conjointement à la démonstration pratique des métiers, les jeunes reçoivent des leçons de sciences naturelles en rapport direct avec les métiers présentés.

En même temps, pendant ce stage de préapprentissage, on s'applique à inculquer à ces jeunes gens le goût du bel ouvrage et du travail soigné. On leur montre également les difficultés de tout ordre qu'ils pourront rencontrer dans leur apprentissage, en leur enseignant les moyens de les surmonter. On leur fait prendre conscience de la joie et du succès qui couronnent l'effort persévérant. Pour atteindre plus facilement ce but psychologique et moral, le cours est organisé en internat, et on s'efforce d'offrir aux jeunes une ambiance et un climat propices et agréables. Les garçons se plaisent beaucoup dans ces cours et pratiquent les divers exercices avec un vif intérêt.

A la fin du cours, on confronte les indications fournies par les trois observateurs qui ont suivi les jeunes pendant le cours, avec

celles du psychotechnicien, du médecin, des parents, tout en accordant la plus grande attention au goût qui s'est éveillé ou confirmé chez le jeune homme lui-même, par le contact avec la réalité des divers métiers.

Sur la base de ces données diverses, qui pour l'ordinaire se confirment d'ailleurs les unes les autres, on donne au garçon le conseil d'orientation professionnelle qu'il est venu chercher.

Les résultats de nos premières expériences nous encouragent à persévérer dans la voie choisie. Nous avons en effet le sentiment que ces cours offrent deux avantages irremplaçables pour une plus grande sécurité dans l'orientation des jeunes, à savoir l'observation prolongée à laquelle les futurs apprentis sont soumis, et la démonstration des divers métiers qui précise le goût des candidats à l'apprentissage.

Nous faisons également le plus grand cas de la préparation à l'apprentissage réalisée par ces cours d'orientation. Une longue expérience dans le tribunal d'apprentissage, comme aussi les résultats très réjouissants obtenus chez les patrons avec les jeunes qui ont fréquenté les cours de préapprentissage, nous ont persuadés que cette préparation psychologique et morale du futur apprenti constitue un facteur important pour le succès de l'apprentissage.

* * *

Grâce à ces diverses initiatives, la formation intellectuelle et professionnelle de la jeunesse valaisanne fait de sensibles progrès ; si la loi en préparation sur l'enseignement primaire passe favorablement le cap du vote populaire, d'autres progrès seront enregistrés à brève échéance.

L. BOUCARD.

Vaud

Enseignement primaire.

Du dernier compte-rendu sur l'activité du Département de l'instruction publique nous extrayons les renseignements suivants relatifs au passage des périodes de mobilisation aux temps actuels :

« Depuis l'automne 1945, les écoles vaudoises ont pu reprendre leur activité dans des conditions à peu près normales ; la fin des relèves ayant permis aux instituteurs de retrouver leurs élèves dont pendant les années de guerre ils avaient été séparés si souvent. L'on a senti dès lors qu'il est temps de se ressaisir et de

remédier aux graves déficits dus à l'irrégularité de l'enseignement, à la carence de la discipline et de l'ordre et à l'évolution fâcheuse constatée dans la mentalité même de la jeunesse scolaire qui peu à peu avait perdu le sens du devoir. Le Département de l'instruction publique a estimé qu'il était nécessaire d'adresser un pressant appel au corps enseignant, aux autorités scolaires communales, à la population tout entière, pour que l'Ecole soit mise en mesure d'accomplir ses tâches dans la pleine compréhension des besoins du présent et de l'avenir.

« Mais le retour des instituteurs mobilisés n'a pas suffi pour mettre fin à la pénurie qui, depuis deux ou trois ans, sévissait dans les effectifs du corps enseignant vaudois. Pour assurer la tenue de toutes les classes pendant l'hiver 1945-46, il a fallu faire appel à plusieurs jeunes instituteurs et institutrices de cantons voisins, de Neuchâtel en particulier. Maints instituteurs retraités ont bien voulu, eux aussi, accepter de reprendre la direction provisoire de classes dépourvues de titulaires. Ainsi, l'on a pu momentanément combler les vides creusés par le départ de membres du corps enseignant atteints par la limite d'âge ou démissionnaires pour d'autres motifs. Les mesures prises à l'Ecole normale pour augmenter le recrutement des candidats à l'enseignement permettront de rétablir l'équilibre dès ces prochaines années ».

L'attention du Département de l'instruction publique, au cours de l'année scolaire 1945-46, s'est portée sur les problèmes d'urgente actualité. C'est ainsi que la Conférence des inspecteurs a consacré plusieurs séances à la revision des *plans d'études primaire et primaire supérieure*. Cette étude est poursuivie et tiendra compte, dans toute la mesure possible, des vœux et suggestions de la Société pédagogique vaudoise et de l'Association des maîtres primaires supérieurs.

La question de *l'écriture* a été résolue par l'adaptation de l'anglaise traditionnelle dont les lettres compliquées, les majuscules surtout, ont été simplifiées mais restent liées. Pleins et déliés ont disparu. La plume utilisée, à pointe mousse, opère par traction sans pression. Les membres du corps enseignant ont été initiés à la nouvelle méthode dans les conférences d'automne et l'ont appliquée dans leurs classes dès avril 1946.

Des examens ont eu lieu à l'Ecole normale en octobre 1945, pour la première fois, à l'intention des instituteurs désireux d'obtenir un diplôme officiel en vue de *l'enseignement des travaux manuels* et de la *direction de classes d'orientation professionnelle* dans le canton. Ces épreuves subies avec succès par cinq candidats sur

sept se sont faites conformément aux dispositions d'un règlement adopté le 1^{er} novembre 1944 par le Conseil d'Etat.

L'enseignement primaire supérieur prend une extension réjouissante. Plusieurs classes se sont ouvertes ces dernières années et d'autres sont en voie de création. Institué par la loi de 1906, cet enseignement est assuré actuellement dans le canton par 80 classes. Pour remplir toujours mieux le but qui leur est assigné, soit fournir un supplément de culture aux élèves assez bien doués pour bénéficier d'un enseignement plus étendu et plus approfondi que celui que l'école primaire seule peut donner, il importe que ses exigences ne soient pas contrariées ni diminuées par toute sorte de préoccupations étrangères ou passagères.

Une trentaine de candidats au brevet pour l'enseignement primaire supérieur se sont présentés à l'Ecole normale en octobre 1945 pour subir, en tout ou partie, les épreuves imposées pour l'obtention de ce diplôme. Ainsi l'on voit peu à peu se repourvoir d'éléments capables les cadres de notre enseignement primaire supérieur. L'on n'oublie pas que pour maintenir ces écoles au niveau des exigences actuelles et futures, il importe de mettre à leur tête des éducateurs conscients de leurs responsabilités et d'une culture générale aussi solide que possible.

Des *cours de perfectionnement* sont organisés chaque année par le Département de l'instruction publique pour entraîner les instituteurs et institutrices à la pratique des méthodes de l'école active, à l'utilisation du nouveau manuel fédéral d'enseignement de la gymnastique. Afin d'éviter les inconvénients inhérents au fait que de tels cours se donnent entièrement en périodes d'écoles tenues, le Département de l'instruction publique a fait prendre tout récemment par le Conseil d'Etat une décision l'autorisant à appeler en tout temps les membres du personnel enseignant à ces cours de perfectionnement. Si ces derniers tombent en périodes de vacances, ils donnent droit à un congé compensatoire de même durée en tant que les intéressés ne bénéficient pas à cause de ces cours des dix semaines légales de vacances. Ce congé ne peut être accordé que pendant le semestre d'été.

Les écoles vaudoises ont célébré comme il se devait, en janvier écoulé, le 250^e anniversaire de la naissance de Pestalozzi. Les écoliers ont entendu à cette occasion des causeries et reçu des brochures relatives à l'œuvre et la personnalité du grand pédagogue et philanthrope qui, par son activité et son grand cœur, a illustré notre pays tout entier et tout spécialement la ville d'Yverdon.

La chronique de 1947 reviendra sur les manifestations qui eurent

lieu à ce sujet. Elle renseignera en outre sur les initiatives prises par l'autorité scolaire cantonale, les organisations touristiques et les autorités communales pour exposer à la jeunesse scolaire le problème de la *circulation routière* et l'éduquer de telle sorte qu'elle soit à même de faire face aux dangers que présente l'intensification du trafic sur la voie publique.

En terminant cette chronique, nous signalons, non sans mélancolie, la fin des fonctions de M. le Conseiller d'Etat *Paul Perret* qui, le 8 avril 1946, s'est retiré après avoir dirigé pendant près de 15 ans le Département de l'instruction publique du canton de Vaud. Ce départ a causé d'unanimes regrets dans tous les milieux intéressés à l'éducation de la jeunesse. M. Perret s'en va entouré de l'estime et de la reconnaissance affectueuse de chacun et, particulièrement, de tous ceux qui, dans l'enseignement ou dans l'administration scolaire, ont travaillé sous sa haute direction. Ce magistrat, homme d'Etat au vrai sens du terme, avait su d'emblée s'imposer par son autorité ferme et compréhensive, par son sens exact mais humain des responsabilités et des possibilités, par des dispositions intellectuelles et morales et par une culture auxquelles l'Université de Lausanne a rendu le plus bel hommage en lui conférant le grade de Docteur ès lettres honoris causa.

L. JD.

Enseignement secondaire.

Nous n'avons aucun événement important à signaler dans la marche de l'enseignement secondaire vaudois au cours de cette année. Avec la fin de la guerre, on a retrouvé peu à peu les conditions normales des études ; maîtres et élèves se sont mis courageusement au travail pour combler les déficits incontestables résultant de la mobilisation d'une bonne partie des maîtres et des pères de famille.

Ce n'est pas que les difficultés aient toutes disparu. On pouvait s'attendre, avec la démobilisation, à une pléthore de candidats à l'enseignement ; c'est le contraire qui s'est produit : un grand nombre de maîtres ayant pris leur retraite, on s'est trouvé plusieurs fois embarrassé pour repourvoir des postes dans les collèges. A cela s'ajoute la presque impossibilité pour les futurs maîtres de langues modernes d'aller faire à l'étranger le séjour d'étude indispensable. Ces obstacles ne disparaîtront que lentement, avec le retour à une situation générale moins troublée.

Une motion a été déposée au Grand Conseil, demandant la gratuité de l'instruction secondaire ; le Département de l'instruction publique a été chargé de préparer un rapport sur cette

question. D'autre part, le Conseil communal de Lausanne a décidé la création d'un nombre important de bourses pour faciliter les études secondaires et universitaires aux élèves de situation modeste. L'excellence et l'équité de ces mesures ne sauraient être discutées en théorie ; dans la pratique, elles exigent une étude sérieuse, car elles ne sont pas sans danger pour le niveau des études et l'encombrement déjà réel des carrières dites libérales. Elles impliquent en tout cas une sélection sévère des capacités, sélection qui n'est pas facile chez des enfants et des adolescents en plein développement.

Plusieurs collèges communaux, à l'exemple du Collège scientifique cantonal, ont décidé la création d'une section C. qui groupera les élèves n'ayant pas l'intention de continuer leurs études aux Gymnases ; on compte ainsi alléger leur programme, tout en renforçant la préparation des futurs gymnasiens.

Enseignement supérieur.

L'Université de Lausanne a eu la douleur de perdre son doyen d'âge, M. Edmond Rossier, professeur honoraire. Plein de vie et d'humour, malgré ses 80 ans, M. Rossier avait bien voulu conserver le cours d'histoire diplomatique qu'il donnait avec tant de distinction à l'Ecole des sciences sociales et politiques. Il a été enlevé en quelques jours, en octobre 1945, alors qu'il s'apprêtait à commencer un nouveau semestre. Les générations d'étudiants qu'il a formés conserveront un souvenir ineffaçable de cette riche et forte personnalité.

MM. les professeurs extraordinaires Jean Piaget, Paul Aebischer, Nicolas Oulianoff, Robert Mercier et Charles Colombi ont été élevés à l'ordinariat.

Le Conseil d'Etat a nommé, en qualité de professeurs extraordinaires : MM. le Dr Maurice Vulliet pour la médecine des accidents, le Dr Marc Henri Thélin pour la médecine légale, le Dr Hubert Jaeger pour la dermatologie, Gilbert Guisan pour la langue française, Paul Collart pour l'histoire ancienne et l'archéologie, Jacques Secrétan pour le droit diplomatique et le droit international public ; en qualité de chargés de cours, MM. le Dr Lucien Bovet pour la psychopathologie de l'enfance et de l'adolescence, Guy Fallet pour le droit civil français.

Ont été autorisés à enseigner comme privat docents : MM. Marc Chapuis et Charles Ed. Gilliéron en Faculté de droit, Adrien Bonjour, Mario Pensa et André Rivier en Faculté des lettres.

MM. Charles Biermann, Emile Golay, Lucien Pautrier et Paul Reinbold, anciens professeurs, ont été nommés professeurs honoraires.

Au semestre d'hiver 1945-46, l'Université a compté 1327 étudiants (1063 Suisses et 264 étrangers) et 97 auditeurs ; au semestre d'été 1946, 1244 étudiants (974 Suisses et 270 étrangers) et 67 auditeurs. En outre des cours spéciaux, portant sur la langue et la littérature françaises, sur l'histoire et les institutions de la Suisse, ont été organisés en faveur de 82 permissionnaires de l'armée américaine, de janvier à mars 1946. Ces étudiants-soldats ont donné toute satisfaction par leur tenue et leur assiduité.

Pendant l'année 1945-46, l'Université a décerné : 52 doctorats, dont 12 en droit, 2 en sciences sociales, 1 en sciences politiques, 1 en sciences commerciales et économiques, 21 en médecine, 1 en lettres, 13 en sciences, 1 en pharmacie, 1 en sciences techniques ; elle a accordé 122 licences, dont 12 en théologie, 13 en droit, 16 en sciences politiques, 1 en sciences pédagogiques, 42 en sciences commerciales et économiques, 4 en sciences actuarielles, 24 en lettres, 10 en sciences ; 1 diplôme ès sciences religieuses, 4 diplômes d'études consulaires, 44 diplômes d'ingénieurs, 4 diplômes de chimiste, 5 diplômes de géologue, 1 de police scientifique, 16 certificats d'aptitude pédagogique et 14 certificats d'études françaises.

Le grade de docteur honoris causa a été conféré au général Guisan, à M. J. D. Lecoultré, industriel au Sentier, à M. Paul Perret, ancien Conseiller d'Etat et au Prince V. de Broglie, à Paris. La médaille d'or Gonin a été remise à M. le Dr F. Bailliart.

A côté des cours ordinaires inscrits au programme, nos étudiants ont bénéficié de nombreuses leçons et conférences données par des professeurs étrangers ; citons entre autres MM. Emile Bréhier, professeur de philosophie à la Sorbonne, Lucien Febvre, professeur d'histoire au Collège de France, Jolibois, professeur à l'Ecole des mines, René Roy, professeur à l'Institut de statistique, l'Abbé H. Breuil. L'aula se trouva trop petite pour contenir les auditeurs enthousiastes du romancier anglais Ch. Morgan. Sur l'initiative de M. le chancelier Bonnard, et grâce à l'appui de l'Université de Cambridge, des cours de langue et de littérature anglaises ont été organisés pendant les dernières vacances d'été en faveur des étudiants avancés et des maîtres auxquels un séjour en Angleterre est encore bien difficile.

De leur côté, MM. les professeurs Eckmann et de Rham ont été appelés à donner des conférences à l'Université de Strasbourg. Le professeur M. Lugeon a représenté l'Université aux cérémonies en l'honneur de Newton, à Londres, le chancelier Bonnard aux fêtes du septième centenaire de la Faculté des lettres de Montpellier, le professeur Girardet au cinquantième de la maison Hoffmann-La Roche à Bâle, le Dr Mahaim au Congrès de cardiologie à Mexico. M. Arnold Reymond, professeur honoraire, a été

élu membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques de Paris.

L'Université a célébré le deuxième centenaire de la naissance de Pestalozzi par une conférence du professeur Louis Meylan, le troisième centenaire de la mort d'Hugo Grotius par une séance solennelle et une exposition de ses œuvres ; la Faculté de droit a reçu les juristes de l'Association Henri Capitant et la Faculté de médecine les aliénistes de langue française. Une exposition sur « Le Charbon vaudois et l'époque de sa formation » a attiré plus de 8000 visiteurs au musée de géologie. Le 1^{er} juin 1946, a eu lieu l'inauguration officielle du nouveau jardin botanique, installé sur la colline de Montriond.

Deux étudiants ont bénéficié de bourses du gouvernement français et sont allés achever leurs études à Paris ; un autre à Bâle, avec une bourse de l'Université de cette ville, un autre en Angleterre, grâce à une bourse du Rotary Club. La Société Pro Familia a bien voulu consentir à remplacer les 5 subsides de 20 fr. qu'elle accordait depuis plusieurs années par une bourse de 100 fr., qui sera attribuée successivement aux diverses Facultés. Un don généreux d'un ancien gradué et de la Société académique ont permis de constituer une bourse en faveur d'un étudiant américain.

La Commission universitaire a accueilli avec plaisir et soutenu dans la mesure de ses ressources diverses initiatives heureuses des étudiants. Ainsi une troupe théâtrale a donné diverses représentations dans le canton et fait une tournée en Belgique ; une troupe d'étudiants belges est venue à son tour à Lausanne. Une rencontre sportive a été organisée avec des étudiants luxembourgeois. Les théophilieus ont été reçus au nom de l'Université et de l'Association générale des étudiants. Les étudiants de chaque Faculté éliront désormais un Comité qui les représentera auprès de leurs professeurs et des autorités universitaires ; on compte assurer ainsi un meilleur contact entre étudiants et professeurs.

Le Comité chargé d'organiser l'aide à l'Université de Caen a continué son travail, soutenu par la générosité des professeurs, des anciens gradués et du public en général. Il a pu ainsi faire d'importants envois de papier, de livres d'étude, d'instruments de physique, de collections scientifiques. Il a pu aussi inviter trois étudiants en droit de Caen à venir, à ses frais, achever à Lausanne leur thèse d'économie politique.

De nombreuses séances de la Commission universitaire et plusieurs séances du Sénat ont été consacrées à l'importante question de la situation de l'Ecole d'ingénieurs et de l'Ecole d'architecture vis-à-vis de l'Université. Finalement il a été décidé que ces deux Ecoles formeraient désormais « L'Ecole polytechnique de l'Uni-

versité de Lausanne ». Ainsi elles continueront à faire partie de l'Université, tout en jouissant de la large autonomie dont elles ont besoin.

Dans nos précédentes chroniques, nous avons signalé à plusieurs reprises la situation difficile où se trouvent certains enseignements par suite de l'insuffisance des locaux dont ils disposent : c'est le cas en particulier de la chimie, de l'anatomie, de la bibliothèque. Les plans sont prêts ; mais le moment présent n'est pas favorable à la construction. Il faut savoir attendre avec patience. Du reste, l'essentiel n'est pas là, mais bien plutôt dans l'esprit dans lequel l'Université travaille. On nous permettra de citer à ce propos un passage de la belle allocution, pleine de noble simplicité et de cœur, prononcée par notre ancien Chef de Département, M. Paul Perret, dans la cérémonie où on lui remit le diplôme de docteur honoris causa. Après avoir rappelé le vote du Grand Conseil de 1890, qui accepta à l'unanimité la transformation de l'Académie en Université, magnifique exemple d'action solidaire en faveur de la haute culture, M. Perret concluait : « Cette solidarité nous oblige. Elle nous engage à veiller jalousement sur le sort de cette maison, à placer très haut sa raison d'être, le but final de ses travaux. Au delà des contingences immédiates et momentanées, au delà des soucis qui nous étreignent et des exigences actuelles que nous ne pouvons évidemment pas ignorer, ne perdons pas de vue les hautes altitudes où l'intelligence trouve sa pleine liberté, où se rencontrent les valeurs de l'esprit qui sont les seules valeurs authentiques et permanentes, les seules, en définitive, dont la conquête justifie l'effort que nous devons faire pour dominer les désordres du temps présent ».

A. DELUZ.

Suisse allemande

I

A propos de la liberté d'opinion à l'école. Encore l'affaire de Küsnacht

J'ai consacré l'année dernière toute la première partie de cette chronique à l'Affaire dite de Küsnacht. Après avoir exposé les faits et en avoir tiré les conclusions, j'ai cru pouvoir écrire que la cause était entendue et l'affaire classée. Telle était alors à Zurich l'opinion générale. Les professeurs incriminés avaient été admonestés par le directeur de l'Instruction publique et l'un d'eux, plus compromis que ses collègues, réélu pour un an seulement, au lieu de six, si bien que la menace d'une non réélection demeurait suspendue sur sa tête.

Il semblait que ces messieurs, ceux de Küsnacht et ceux de Zurich, avaient fait amende honorable. On reconnaissait d'ailleurs qu'ils n'avaient jamais cherché à influencer directement leurs élèves, en semant parmi eux des idées antidémocratiques. Ils ne constituaient pas un danger pour l'Etat, comme on l'avait prétendu et pouvaient donc être maintenus en charge. Le chef du Département s'en portait garant. Le moment paraissait venu de passer l'éponge sur un scandale qui, artificiellement grossi et envenimé par des animosités politiques et personnelles, avait failli compromettre le bon renom des écoles zuricoises.

Or, l'affaire que l'on croyait enterrée a rebondi et un second procès encore plus retentissant, qui n'a pas moins passionné l'opinion publique, s'est greffé sur le premier. Je puis d'autant moins passer sous silence cette nouvelle affaire de Küsnacht qu'une question de principe d'une importance capitale s'y trouve également impliquée.

L'année dernière, il s'agissait de savoir dans quelle mesure, à une époque de luttes idéologiques sans merci, comme la nôtre,

L'Etat est fondé à imposer à ses fonctionnaires, spécialement au corps enseignant inférieur et moyen, une profession de foi politique déterminée. J'avais abouti à cette conclusion, en demeurant sur le terrain doctrinal, que tout gouvernement issu du suffrage universel a le droit d'exiger des éducateurs de la jeunesse une adhésion formelle aux principes constitutifs de l'Etat, et qu'il en a aussi le devoir. Autrement dit, un pays comme la Suisse dont l'existence même est liée au maintien des institutions démocratiques, ne peut tolérer, à l'école publique, de maîtres affichant des opinions « totalitaires ». L'intolérance des régimes autocratiques, avoués ou déguisés, et leur propagande agressive nous ont obligés, pendant et depuis la guerre, à recourir à des méthodes inquisitoriales auxquelles nous répugnons, mais qui ne sont pour nous, dans l'état actuel de l'Europe, qu'un moindre mal.

La nouvelle question de principe dont je viens de parler, qui se trouve engagée dans la seconde affaire de Küsnacht, à côté du problème de la liberté d'opinion, est celle des garanties juridiques protégeant le corps enseignant contre l'arbitraire de l'administration. Comme on va le voir, par le récit des événements, les maîtres d'école zuricois accusés de manquements à leurs devoirs professionnels sont livrés, peu s'en faut, sans défense, à la procédure sommaire d'une enquête purement administrative, pour ne pas dire au bon plaisir des fonctionnaires dont ils dépendent.

* * *

Ce qui a dès l'origine compliqué l'affaire de Küsnacht, c'est qu'un conflit idéologique y était intimement lié aux rivalités et aux haines de personnes qui divisaient depuis des années le corps enseignant de l'Ecole, dressant une partie des maîtres dans une opposition irréductible contre la direction. Une commission fut chargée, en 1944, de rechercher les causes de ces luttes intestines. Elle estima que la responsabilité en retombait pour une large part sur le directeur, M. Hans Schälchlin. Celui-ci donna alors sa démission, plus par gain de paix, semble-t-il, et pour échapper à une situation sans issue, que parce qu'il reconnaissait ses torts. La faute principale de M. Schälchlin paraît avoir été de ne pas réussir à ramener la concorde entre ses subordonnés et à vivre lui-même en bonne intelligence avec un petit groupe de maîtres d'extrême-gauche, ses adversaires politiques, qui l'accusaient, peut-être injustement, de sympathie pour le fascisme.

On lui reprochait aussi, à tort ou à raison, d'avoir établi un système de surveillance ne reculant pas devant des méthodes

étroitement apparentées à l'espionnage et à la délation, ce qui créait à Küsnacht une atmosphère de méfiance et de suspicion mutuelles déplorable. De tels moyens sont assurément condamnables. Mais il faut remarquer que les deux plus violents détracteurs de M. Schälchlin étaient les premiers à en faire usage, ainsi que le débat du Grand Conseil l'a prouvé.

Une deuxième commission enquêta sur les tendances antidémocratiques de certains maîtres de l'Ecole normale. Elle s'occupa essentiellement de deux professeurs de langue et littérature allemandes, MM. Corrodi et Rittmeyer, ceux mêmes dont j'ai surtout parlé dans ma dernière chronique, sans les désigner personnellement. Si je les nomme aujourd'hui, comme j'ai nommé M. Schälchlin, c'est que le bruit fait récemment autour d'eux par une campagne de presse rend désormais à leur égard toute discrétion illusoire.

Quels furent les résultats de cette seconde enquête ? La commission constata d'abord que MM. Corrodi et Rittmeyer avaient pour le moins commis une imprudence et s'étaient montrés bien peu clairvoyants, apparemment de bonne foi, en collaborant à des journaux et en se liant avec des gens qui portaient de toute évidence l'estampille hitlérienne. Les sympathies qu'ils manifestaient, ou laissaient percer, pour l'Allemagne nazie, étaient des sentiments aussi peu conciliables avec la qualité d'éducateur de la jeunesse zuricoise (ainsi qu'on l'a remarqué au Grand Conseil), que le violent antisémitisme affiché par l'un d'eux.

Mais quant à l'objet propre de son enquête, la commission se plut à reconnaître, sur la foi de déclarations d'élèves et d'anciens élèves de l'Ecole normale, que MM. Corrodi et Rittmeyer étaient restés d'une parfaite correction dans leur enseignement. Fondé sur ce rapport, le Conseil d'Etat put déclarer ce qui suit, dans un message adressé au Grand Conseil le 15 juin 1944 : « L'enquête ouverte sur le cas de MM. Corrodi et Rittmeyer a démontré sans conteste que ces professeurs de langue maternelle sont capables et consciencieux et qu'ils ne se sont livrés, dans leur enseignement, à aucune propagande antidémocratique et nationale-socialiste.¹ Leur attachement aux principes qui sont à la base de nos institutions n'est pas douteux. Ils en ont fourni la preuve en montrant la part qu'ils faisaient à ces principes dans leurs leçons de littérature (spécialement, au dire des élèves, dans l'étude des grands écrivains nationaux). Les graves accusations dirigées contre eux par le motionnaire (M. Heeb, auteur de la motion

¹ M. Robert Briner a rendu à plusieurs reprises, publiquement, le même témoignage à M. Hans Schälchlin. Je remarque, à ce propos, qu'en dépit des contradictions reprochées au Conseil d'Etat, le chef du Département a montré, dans toute cette regrettable affaire de Küsnacht, le plus louable souci d'impartialité.

déposée en 1943 qui a déclenché l'affaire de Küsnacht) sont dénuées de fondement. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a réélu sans réserve le professeur Corrodi pour une nouvelle période sexannuelle, à partir du 1^{er} avril 1944. Quant au professeur Rittmeyer, il n'y a pas lieu de prendre contre lui de mesures d'aucune sorte ».

C'est sur l'impression de ces faits que j'ai pu dire, il y a un an, que l'affaire de Küsnacht était liquidée. Les deux professeurs se trouvaient en somme réhabilités par la déclaration du gouvernement. Celui-ci les lavait du reproche capital d'avoir manqué à leur devoir professionnel et leur décernait en plus une sorte de brevet de civisme. Ce qui ne s'accordait pas très bien avec l'admonestation que le directeur de l'Instruction publique avait cependant jugé nécessaire de leur infliger. Quoi qu'il en soit, MM. Corrodi et Rittmeyer n'en ont pas demandé davantage et bien que leurs noms eussent été publiés, se sont abstenus de toute polémique de presse contre ceux qui, à Küsnacht et dans les journaux d'extrême-gauche, persistaient à les attaquer.

Il est difficile, dans l'attitude de ces adversaires irréductibles, de faire la part de l'animosité personnelle et du zèle pour le bien public. Ce qui est sûr, c'est qu'ils parvinrent à remettre l'affaire sur le tapis et à lui donner finalement, contre leur gré sans doute, car leur cause avait tout à y perdre, les proportions d'un scandale judiciaire.

Je ne puis entrer ici dans les détails de cette seconde phase du procès, ni même en respecter strictement la chronologie. On saura seulement qu'à la suite d'un article de la *Nationalzeitung*, de Bâle, qui attaquait le Conseil d'Etat de Zurich, lui reprochant de recourir aux méthodes de la diplomatie secrète, une nouvelle motion fut déposée au Grand Conseil le 15 janvier 1945, demandant le renvoi de MM. Corrodi et Rittmeyer. Le gouvernement répondit que, dans un Etat fondé sur le droit, on ne pouvait pas renvoyer des maîtres d'un jour à l'autre, pour des actes commis en dehors de leur activité professionnelle et qui ne tombaient pas sous le coup des lois pénales. J'ai déjà mentionné cette réponse dans la chronique de 1945.

A défaut d'une mise à pied immédiate, un supplément d'enquête fut ordonné. On en chargea une troisième commission qui, de son propre aveu, ne découvrit aucun fait nouveau pouvant aggraver le cas des professeurs de Küsnacht, mais refusa d'admettre que ceux-ci avaient pu se tromper de bonne foi. Cela modifiait sensiblement les conclusions à tirer de l'affaire. Aussi le Conseil d'Etat, sous la pression de l'extrême-gauche dont on connaît la tendance à la surenchère, en matière d'épuration, se décida-t-il à jeter du lest.

Se rendant compte que MM. Corrodi et Rittmeyer étaient devenus « impossibles » (*untragbar*) à Küsnacht et que la paix ne se rétablirait à l'Ecole normale que par leur disparition (suivant celle de M. Schälchlin survenue entre-temps) il se décida à les déplacer. Le Département de l'instruction publique se réserve, en effet, le droit, à Zurich, quand il nomme à un établissement quelconque de ce degré, un professeur de l'enseignement secondaire, de l'employer, en cas de nécessité, dans une autre des écoles « moyennes » dépendant du canton. Mais encore y faut-il, en bonne justice, quand il s'agit d'un déplacement dissimulant une mesure disciplinaire, l'agrément de cette dernière école.

Or, aucun des établissements entrant en ligne de compte : les trois sections de l'Ecole cantonale (*Kantonsschule*) de Zurich-Ville, Gymnase, Ecole réale supérieure, Ecole supérieure de commerce et le Gymnase cantonal de Winterthour, ne se trouva en mesure, ou désireux, d'accueillir les professeurs « limogés ». Fort embarrassé, le chef du Département recourut alors aux grands moyens. Il invita (11 avril 1945), MM. Corrodi et Rittmeyer à donner « volontairement » leur démission, dans un délai (affirme-t-on) de vingt-quatre heures. Ces messieurs s'y étant refusés, le directeur de l'Instruction publique proposa au gouvernement de les congédier, conformément au préavis du Conseil de l'éducation (*Erziehungsrat*). Le Conseil d'Etat repoussa cette proposition, vu l'insuffisance des charges relevées contre les deux « prévenus » dont, finalement, la troisième commission n'incriminait plus que le caractère.

On était complètement enlisé. Pendant ce temps, la campagne de presse et les discussions, dans les milieux scolaires et dans le public, continuaient d'aller leur train. Six mois s'écoulèrent encore. Enfin, de guerre lasse, le Conseil d'Etat décida, le 25 octobre 1945, de mettre MM. Corrodi et Rittmeyer à la retraite. Il fallait jeter ces victimes au Moloch de l'épuration. C'est ce qu'exprima le directeur de l'Instruction publique, en citant un vers du *Guillaume Tell* de Schiller : « Le lac est en fureur et réclame sa proie. »

La décision du gouvernement, acte d'opportunisme et peut-être de sagesse, mais non de stricte justice, était à tout le moins entachée de contradiction. Elle présentait un point vulnérable : l'évidente incompatibilité du renvoi de M. Corrodi avec la réélection qui l'avait précédé de si peu. Aussi ce dernier put-il écrire : « Fondé sur le même état de fait et des éléments d'appréciation qui n'ont pas changé (il en convient lui-même) le Conseil d'Etat qui m'avait réélu sans réserve le 1^{er} avril 1944, m'a mis à la retraite le 25 octobre 1945 ». La contradiction relevée par M. Corrodi provenait du rapport même de la troisième commission. Tout

en refusant à M. Rittmeyer le bénéfice de la bonne foi ou de l'ignorance, au sujet du vrai caractère de la revue qu'il dirigeait, comme de ses rapports personnels avec l'agent allemand Ashton, elle résumait son jugement en ces termes : « Le reproche qu'on fait à M. Rittmeyer d'être national-socialiste, ainsi formulé, n'est pas fondé. Rittmeyer s'est abstenu jusqu'ici de toute politique active. Rien ne permet d'affirmer qu'il ait eu des relations avec des cercles frontistes, ni qu'il se soit jamais livré à une propagande ouverte en faveur d'une doctrine politique quelconque. » Et la commission décernait ensuite un certificat analogue à M. Corrodi.

On ne peut se défendre de trouver que ce que les autorités zuricoises ont effectivement à reprocher à ces deux hommes se réduit à peu de chose et que nous avons affaire ici à un procès de tendance bien caractérisé. Aussi, quand fut publié l'avis de mise à la retraite, un malaise s'empara d'une partie de l'opinion. On eut le sentiment qu'un déni de justice venait d'être commis et il se trouva des gens, enclins à dramatiser, pour évoquer le souvenir de l'Affaire Dreyfus. Cela regagna des sympathies à MM. Corrodi et Rittmeyer que le simple soupçon de nazisme avait fortement déconsidérés. Lésés moralement et matériellement par la mise à la retraite, ceux-ci sortirent de leur réserve. Le grand journal zuricois, organe du parti indépendant, la *Tat*, mit ses colonnes à leur disposition et à celle de groupes d'élèves et d'anciens élèves de l'Ecole normale qui vinrent y prendre la défense de leur ancien directeur et de leurs maîtres. Ces élèves s'inscrivirent notamment en faux contre les déclarations de quelques-uns de leurs condisciples entendus comme témoins à charge par les commissions d'enquête.

Les deux principaux intéressés ne se bornèrent pas à se défendre dans la presse. Ils adressèrent aussi un mémoire au Grand Conseil où ils attaquaient la décision du Conseil d'Etat dans son fond et dans sa forme, s'élevant avec énergie (et non sans raison, comme on va le voir) contre la procédure qui leur avait été appliquée au cours de l'instruction. En même temps, MM. Corrodi et Rittmeyer sollicitaient l'appui de la Société des maîtres de l'enseignement secondaire zuricois, dans un conflit où, selon eux, les intérêts généraux de la profession se trouvaient engagés. Bien que la démission « volontaire » de M. Hans Schälchlin impliquât, sinon un aveu de culpabilité, du moins un consentement ou une résignation aux mesures prises à son sujet, l'ancien directeur de l'Ecole normale imita ses collègues et protesta, à son tour, rétrospectivement, auprès du Grand Conseil, contre la façon dont il avait été traité. M. Schälchlin fit également appel à la Société des maîtres de l'enseignement secondaire.

Les trois recourants se plaignaient principalement de ne pas avoir été confrontés avec leurs accusateurs et d'avoir été condamnés sur des témoignages qui ne leur avaient été communiqués qu'en partie. On avait donc fait usage contre eux de dépositions secrètes. La gravité de ces imputations était telle que le Grand Conseil ordonna une nouvelle enquête. La commission qui en fut chargée confirma en somme les dires des plaignants. Mais elle dut également reconnaître que si la procédure incriminée paraît entachée d'arbitraire et choque le sentiment de la justice, elle n'en est pas moins conforme à la légalité. Les enquêtes administratives ne sont pas entourées dans le canton de Zurich, des mêmes garanties juridiques que les enquêtes ordonnées par les tribunaux. C'est ainsi que les témoins n'étant pas protégés par la loi, on ne peut pas leur faire signer leurs dépositions qui prennent par là le caractère d'une dénonciation anonyme. Et comme ces témoins ne déposent en présence de l'accusé que s'ils veulent bien se prêter à une confrontation, ce dernier est la plupart du temps privé de son principal moyen de défense qui est de discuter avec ceux qui le chargent.

Le lecteur objectera que la guillotine sèche de l'administration fonctionne à peu près partout de la même manière et que ce n'est pas une spécialité zuricoise. Sans doute, mais il faut convenir que le statut disciplinaire des fonctionnaires de l'Etat de Zurich est assez arriéré et que, même en l'absence d'une véritable juridiction administrative, il est toujours possible d'éviter les apparences de l'iniquité. La preuve en a été fournie par M. Schälchlin qui a comparé la situation des employés de l'Etat avec celle des employés de la Ville, au point de vue des mesures disciplinaires qui peuvent leur être appliquées.

Un règlement adopté par les autorités municipales, en janvier 1943, prévoit huit pénalités dont les fonctionnaires et employés de la Ville peuvent être frappés, pour manquements aux devoirs du service. Ces pénalités, qui vont de la réprimande écrite à la mise à pied immédiate, peuvent être exceptionnellement combinées et doivent, dans la règle, être graduées, c'est-à-dire que les peines les plus dures seront précédées des plus légères. Les fautes tombant sous le coup du règlement disciplinaire sont considérées comme prescrites deux mois après leur découverte et deux ans après le moment où elles ont été commises. En outre, les mentions de peines infligées figurant dans les registres de l'administration doivent être radiées — pour les deux catégories les plus légères, deux mois — pour toutes les autres catégories, deux ans après la condamnation.

Le règlement contient encore les dispositions suivantes : toute condamnation à une peine disciplinaire doit être précédée de

l'interrogatoire de l'accusé et, le cas échéant, de l'audition de témoins. La citation à comparaître devra toujours contenir l'indication de son motif. Toutes les personnes entendues devront signer le procès-verbal de leurs déclarations. L'accusé jouissant de tous les droits reconnus à la défense par les usages judiciaires pourra demander, en vue de son interrogatoire, l'assistance d'un conseiller juridique. Toute sanction disciplinaire appliquée à un employé devra être explicitement motivée par écrit. L'acte, qui en sera remis à l'intéressé contre un reçu, contiendra la mention de l'autorité et du délai de recours. Pour autant que la législation en crée la possibilité, les cas de recours devront être soumis, pour en juger en dernière instance, soit à un tribunal disciplinaire municipal, soit à une cour administrative cantonale.

Tel est en résumé le statut disciplinaire des fonctionnaires, employés et ouvriers salariés par la ville de Zurich. Or, conclut M. Schälchlin, rien de pareil n'existe qui garantisse les fonctionnaires cantonaux des effets d'une procédure arbitraire possible. Et comme exemple de la réalité d'une éventualité de ce genre, il cite son propre cas. « Le Conseil d'Etat, écrit-il, ne m'a averti — verbalement — de l'instruction ouverte contre moi qu'après coup, c'est-à-dire à un moment où les deux autorités (gouvernement et Conseil de l'Education) s'étaient déjà formé une opinion sur la foi de dépositions et de rapports dont une partie seulement me furent communiqués ensuite. En outre, le procès-verbal de la communication verbale ne m'a été envoyé, sur ma demande réitérée, que quatre mois plus tard. Quant au rapport de la commission d'enquête, je n'ai pu en prendre connaissance que le 10 décembre 1945, un an après la clôture de l'instruction, alors que la presse en avait déjà publié des extraits. »

On comprend, dans ces conditions — les faits allégués par M. Schälchlin n'étant apparemment pas niables — les conclusions déposées par la commission parlementaire. Celle-ci s'est gardée de remettre en question la chose jugée. Son porte-parole a refait d'abord l'historique de l'affaire qui a tenu trois ans en haleine le monde scolaire zuricois. Puis il a proposé au Grand Conseil de charger le gouvernement de mettre immédiatement à l'étude les quatre ordres de réformes suivantes. Il s'agirait 1) de créer, dans le canton de Zurich, le tribunal disciplinaire et le tribunal administratif dont le défaut vient de se faire si désagréablement sentir ; 2) de délimiter exactement, par le moyen d'un cahier des charges, les attributions incombant aux commissions de surveillance des écoles « moyennes » zuricoises (gymnases); 3) d'assurer au corps enseignant une représentation suffisante (avec voix consultative) dans les commissions de surveillance ; 4) de veiller à ce que, dans la composition du Conseil de l'Education, une plus grande place

soit faite à l'avenir, à l'élément profane, c'est-à-dire à des membres n'appartenant pas à l'enseignement.

Après une dernière discussion qui dura quatre heures d'horloge, le Grand Conseil approuva les propositions de la commission. Logiquement, vu les vices de formes « légaux » révélés par la quatrième enquête, on aurait, semble-t-il, dû reprendre toute l'instruction de l'affaire en sous-œuvre. Mais les orateurs des différents partis s'abstinrent eux aussi, à une exception près, de toucher sérieusement à la chose jugée, estimant sans doute également que l'ordre ne pouvait être rétabli à l'Ecole normale qu'au prix d'une demi-injustice. Un seul député demanda la revision du procès, qu'un de ses collègues venait de qualifier de procès de tendance. Mais plusieurs taxèrent le gouvernement d'un excès de rigueur dans le cas du directeur et des professeurs congédiés, en regrettant d'autre part que des sanctions plus sévères n'aient pas été appliquées aux deux maîtres qui avaient mené campagne contre M. Schälchlin, par les procédés auxquels j'ai fait allusion plus haut. Ces messieurs s'en tirèrent, en effet, avec une simple réprimande.

Il me reste à dire deux mots de l'appel adressé par MM. Schälchlin, Corrodi et Rittmeyer à l'Association des maîtres de l'enseignement secondaire zurichois. J'ai déjà remarqué l'année dernière que cette société qui avait pris naguère la défense de M. Feldmann, n'avait pas jugé bon d'intervenir en faveur des professeurs de Küsnacht. C'est que, d'abord, elle les estimait coupables d'opinions antidémocratiques et qu'ensuite, les mesures disciplinaires dont ils avaient été l'objet lui paraissaient, étant à ses yeux méritées, trop légères pour justifier une intervention.

Cette fois-ci, les conditions étaient un peu différentes et l'on ne pouvait disconvenir que les intérêts de l'association ne fussent menacés par la procédure employée dans l'instruction de l'affaire de Küsnacht. Aussi la société se réunit-elle à deux reprises, en mars 1946, pour écouter les doléances de MM. Schälchlin, Corrodi et Rittmeyer et en discuter. Elle se rallia en somme aux propositions faites au Grand Conseil par la quatrième commission et décida d'écrire au Département de l'Instruction publique pour demander que soit créé au plus tôt un tribunal administratif. En revanche, elle refusa de s'engager à supporter une partie des frais du procès que les trois professeurs de Küsnacht pourraient éventuellement intenter à l'Etat de Zurich. Tout en condamnant le traitement antidémocratique que ces derniers ont dû subir au cours de l'enquête, la Société entendit ne pas se solidariser, en les soutenant pécuniairement, avec des collègues suspects d'avoir sympathisé avec le régime nazi.

Les considérations générales auxquelles je me suis livré dans

ma dernière chronique, au sujet de la liberté d'opinion, n'ont pas été infirmées par le développement inattendu que l'affaire de Küssnacht a pris depuis un an. Cela me dispense d'y revenir et m'autorise peu-être à laisser cette fois au lecteur le soin de dégager lui-même les leçons parfaitement claires que comporte la seconde phase du conflit.

EDOUARD BLASER.

II

Confédération

L'Ecole polytechnique fédérale demeure l'objet essentiel des préoccupations du pouvoir central en matière d'enseignement. Le développement extraordinaire de cet établissement et les éminents services qu'il rend au pays expliquent l'augmentation incessante des dépenses nécessitées par son entretien. Ces dépenses ont passé de 4 892 728 francs en 1943 à 5 325 278 francs en 1944, pendant que la subvention versée par la Confédération s'élevait à elle seule de 3 037 398 francs à 4 233 426 francs.

Cet accroissement est pour une part un effet du renchérissement, les allocations de vie chère ayant passé en une année de 150 409 francs à 307 027 francs. Mais il résulte surtout de l'afflux toujours grandissant des étudiants, spécialement des étudiants de nationalité suisse. Le nombre des étrangers n'a pas sensiblement varié. En revanche, le total des immatriculations était à la fin de 1944 de 2957 contre 2689 en 1943. Les plus forts contingents cantonaux continuent à être ceux de Zurich (610), Berne (397), Argovie (233), Saint-Gall (196), Thurgovie (133), Bâle-Ville (129). Vaud, Neuchâtel et Genève ont respectivement envoyé à Zurich en 1944, 67, 62 et 68 étudiants, chiffres correspondant sensiblement à ceux de l'année précédente.

Les sections les plus fréquentées de l'Ecole polytechnique fédérale ont été, en 1944, celle des ingénieurs mécaniciens (580) étudiants dont 86 étrangers et 2 femmes, des chimistes (477 dont 84 étrangers et 19 femmes), des ingénieurs civils (441 dont 40 étrangers), des électro-techniciens (340 dont 41 étrangers et 2 femmes), et des agronomes (238 dont 16 étrangers et 6 femmes). Viennent ensuite les architectes (221), les pharmaciens (164 dont 4 étrangers et 73 femmes), les mathématiciens et physiciens (159 dont 17 étrangers et 8 femmes), etc. — Quant au corps enseignant de l'Ecole, son effectif suit également une courbe ascendante bien que, par la force des choses, moins accentuée.

Il s'est accru de 2 professeurs ordinaires et 3 extraordinaires, le nombre des privat-docents, chargés de cours, assistants et demi-assistants demeurant à peu près stationnaire.

Remarquons que pour l'été de 1944, l'Office fédéral de l'industrie et du travail a astreint les étudiants de l'Ecole polytechnique et de toutes les universités suisses à un service civil d'une durée minimum de trois semaines. Jusqu'alors ce service était facultatif.

L'Ecole polytechnique fédérale a tant fait parler d'elle cette année même (1946), elle a été et est encore en butte à de si vives attaques de la part des journaux et de corps constitués de Suisse romande qu'il me paraît opportun d'en parler dans cette chronique déjà, pendant que la question a toute son actualité.

Il importe de dissiper d'abord une confusion. La plupart de ceux qui reprochent à l'Ecole polytechnique son agrandissement excessif et l'accusent d'empiéter sur le domaine propre des universités cantonales en ont en réalité à la ville de Zurich dont le développement rapide et l'insolente prospérité les offusque. Ce sont là deux questions tout à fait distinctes qu'il faut scinder. La première seule intéresse l'*Annuaire de l'Instruction publique en Suisse*. L'accroissement de l'agglomération zuricoise n'a aucun rapport, autre que local, avec celui de l'Ecole polytechnique qui est un établissement fédéral.

Tâchons donc de ramener le débat sur son vrai terrain et à ses justes proportions. Il est indéniable que l'annonce des nouveaux agrandissements projetés à l'Ecole polytechnique a provoqué dans le pays — et non seulement dans la Suisse romande — une certaine surprise. C'est qu'aux yeux du public qui juge des choses par leurs dehors, l'Ecole polytechnique fédérale, envisagée à l'échelle des proportions helvétiques, passait jusqu'ici, presque à l'égal du Palais de la Société des Nations, pour l'emblème de la grandeur, de la « spaciosité » illimitée. Ce n'était là qu'une apparence. En réalité, notre haute école technique souffre depuis longtemps d'une pénurie de locaux qui, si l'on n'y remédie promptement, ne tardera pas à devenir une calamité.

C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral a soumis aux Chambres, le 17 décembre 1945, un projet d'agrandissement de l'Ecole polytechnique dont le devis se monte à 27 millions de francs. Les commissions du Conseil national et du Conseil des Etats qui sont allées visiter l'école au mois de janvier ont pu se convaincre qu'il y a vraiment péril en la demeure et que les crédits demandés par le gouvernement ne sont pas excessifs. Cependant, vingt-sept millions venant s'ajouter aux dizaines de millions dépensés, depuis un peu plus d'un quart de siècle, pour doubler de volume l'ancien *Polytechnikum* de Semper, agrandir l'école de sylviculture et d'agronomie, reconstruire l'institut

des sciences naturelles, le laboratoire des machines, créer de toutes pièces la centrale thermique et le laboratoire des essais hydrauliques, etc., etc., une telle somme, après tant d'autres, pourra paraître exorbitante aux citoyens non initiés. Et l'on comprend un peu que les milieux politiques et universitaires romands qui estiment, à tort ou à raison — je crois personnellement que c'est à tort — notre fédéralisme menacé par l'influence grandissante de la ville et du canton de Zurich dans les affaires du pays, aient jugé nécessaire de pousser un cri d'alarme. D'autant plus que, par une coïncidence purement fortuite, les Chambres votaient au même moment un crédit total d'une quarantaine de millions en faveur de l'aérodrome de Kloten et de la raffinerie de sucre d'Andelfingen.

Mais voyons maintenant comment le Conseil fédéral, sur le préavis du Conseil de l'Ecole polytechnique, justifie, dans le détail, la dépense de vingt-sept millions.

Le gouvernement rappelle d'abord, ainsi que mes précédentes chroniques l'ont maintes fois relevé et que je l'ai répété tout à l'heure, que le nombre des étudiants immatriculés à l'Ecole polytechnique n'a cessé d'augmenter au cours des huit dernières années. Ce nombre a passé de 1791 en 1938 à 3388 au début de 1946, non compris 1850 auditeurs. Cela malgré la guerre. Cet accroissement qui ne semble pas sur le point de prendre fin, est dû exclusivement, on l'a vu, à l'affluence des étudiants indigènes, le nombre des étrangers ayant, pour des raisons évidentes, constamment diminué jusqu'à la fin des hostilités où il n'était plus que de trois cents environ. Il est en ce moment (printemps 1946) d'un peu moins de six cents, mais ce chiffre tend à se relever rapidement, vu que l'Ecole polytechnique de Zurich est à peu près le seul établissement d'enseignement technique supérieur que la guerre ait laissé intact, dans les pays de langue allemande.

L'augmentation du nombre des étudiants suisses où tous les cantons participent dans une proportion sensiblement égale (comme la statistique ci-dessus le montre) est due à des causes moins aisément discernables que la diminution des étrangers. Elle témoigne sans doute, d'une manière générale, de l'importance et de l'attrait croissants des carrières techniques dans une civilisation de plus en plus dominée par la machine. Mais elle provient aussi de ce que l'après-guerre paraît ouvrir de brillantes perspectives à l'activité des jeunes ingénieurs suisses auxquels l'étranger ne pourra manquer de faire appel. Tout autorise donc à admettre que ladite augmentation n'est pas un phénomène transitoire, mais que l'Ecole polytechnique fédérale conservera, à l'avenir, son effectif d'étudiants actuel, au minimum.

Or, cet effectif équivaut au double de celui d'avant la guerre.

Il faut donc, de toute nécessité, faire de la place aux 2000 étudiants surnuméraires, c'est-à-dire, d'une part, créer de nouvelles chaires, d'autre part, agrandir ou construire à neuf de nombreux laboratoires, salles de cours et ateliers, dans toutes les sections de l'Ecole. C'est ainsi qu'en exhaussant partiellement le bâtiment principal et en y incorporant les cours intérieures, on obtiendra, outre des locaux destinés aux collections, deux grands amphithéâtres nouveaux. Cette transformation coûtera 2 228 000 francs. Les écoles d'agriculture, de chimie et de physique subiront des changements plus profonds encore. Non seulement les deux premières seront élevées d'un étage, mais elles s'accroîtront d'annexes de grandes dimensions.

La surface des laboratoires de chimie s'en trouvera augmentée de 50 %, pour un prix de 6 085 000 francs. Quant à l'école de physique, qu'on ne saurait décemment exhausser, vu sa situation déjà dominante et le caractère de son architecture, elle gagnera l'espace dont elle a un pressant besoin pour s'adapter aux exigences d'une discipline en voie de perpétuel renouvellement, par la construction de tout un corps d'édifice, côté jardin (technique des télécommunications, de la haute fréquence et de la désintégration atomique), ainsi que d'une dépendance raccordée à l'aile nord-est qui abritera un second auditoire maximum. Les frais monteront à 5 033 000 francs.

Le laboratoire des essais hydrauliques, bien que de fondation relativement récente, devra lui aussi être considérablement agrandi, l'ordre de recherches auquel il se consacre prenant chaque année plus d'extension. Les constructions projetées qui pourvoiront cet institut d'une nouvelle salle d'expérimentation et d'un nouvel amphithéâtre en doubleront à peu près les dimensions. Leur coût probable sera de 3 015 000 francs. Il reste à parler du laboratoire des machines (section des ingénieurs mécaniciens), le dernier en date, sous sa forme actuelle, des bâtiments de l'Ecole polytechnique. On se bornera cette fois à hausser d'un étage (pour une somme de 700 000 francs) l'aile qui contient les salles de cours. L'agrandissement de l'ensemble, prévu pour un avenir assez rapproché, se fera aux dépens de la rangée de maisons située en bordure de la Tannenstrasse. Ajoutons que l'Ecole polytechnique gagnera encore un peu d'espace par le fait que la station centrale de météorologie, jusqu'ici assez mal logée à l'école de physique, sera bientôt mise dans ses meubles.

Ainsi qu'on a pu s'en rendre compte, les énormes dépenses que la Confédération s'apprête à faire pour l'Ecole polytechnique, c'est-à-dire en fin de compte pour l'industrie, l'agriculture et toute l'économie du pays (et non pour la ville de Zurich, comme d'aucuns feignent de l'oublier), ne visent pas seulement à une

plus grande commodité de l'enseignement et des études. Elles manifestent une ambition plus noble : celle de travailler à l'avancement des sciences dont la technique est une application. Une partie de la cascade de millions dont je viens d'étourdir le lecteur servira à créer à Zurich quelques laboratoires de pure recherche analogues à ceux que possèdent de plus grands Etats moins fatalement voués que le nôtre à l'utilitarisme.

Or, c'est justement de prétendre à cultiver la science pour elle-même, au lieu de se borner à en appliquer les découvertes au perfectionnement de l'industrie, que l'on fait un grief à l'Ecole polytechnique fédérale. Que le « Poly », dit-on, forme des ingénieurs de toutes catégories, fort bien, ce sont là ses attributions. Mais pourquoi ne laisse-t-il pas le soin de préparer les mathématiciens, physiciens, astronomes et botanistes spécialisés (sans parler des pharmaciens) aux universités cantonales, dont c'est la mission naturelle ? Pourquoi fait-il, par ses « cours libres » de droit, de littérature, d'histoire, de philosophie, concurrence à nos facultés des lettres parfaitement outillées pour donner aux polytechniciens. la culture générale qui peut leur manquer ?

Il faut convenir que ces questions ne sont pas entièrement injustifiées. Par malheur elles se produisent un peu tard. Soutenue par les puissants moyens financiers de la Confédération, l'Ecole polytechnique a pris un développement qui dépasse peut-être les prévisions de ses fondateurs, mais dont on ne conçoit guère qu'il puisse être utilement enrayé et encore moins qu'il puisse faire place à une régression. Si convaincus que nous soyons des bienfaits de l'autonomie cantonale, d'où découlent en matière scientifique une division du travail et une multiplication des foyers de culture également fructueuses, nous devons reconnaître que certaines tâches nécessitent, pour être menées à bien, une concentration des efforts, une accumulation des ressources qui ne peuvent être réalisées chez nous que sur le plan fédéral. Si l'Ecole polytechnique s'était rigoureusement confinée dans le rôle d'une école professionnelle à l'usage des candidats aux carrières techniques, elle n'aurait pas acquis le renom international qui lui attire des élèves de toutes les parties du monde. D'autre part, elle n'aurait pu exercer sur le progrès de notre équipement industriel, comme sur l'ensemble de notre vie économique, la profonde et bienfaisante influence que l'on sait.

Il reste que la Confédération pourrait envisager de subventionner à l'avenir les universités cantonales et spécialement leurs instituts de recherches. Mais cela impliquerait un droit de contrôle du pouvoir central et une entorse au principe de la souveraineté des cantons.

Enseignement primaire.

La subvention versée par la Confédération aux cantons pour l'enseignement primaire, calculée sur la base du recensement de 1941, s'est élevée en 1944 à 3 669 573 francs, somme qui a été intégralement payée aux bénéficiaires. Celle qui a été touchée par les écoles suisses de l'étranger n'a pas varié depuis 1943. Remarquons que l'une d'entre elles, récemment fondée à Lima présentait pour la première fois, en 1944, son rapport au Conseil fédéral. On devine que, d'une manière générale, la situation de ces établissements, déjà précaire, s'est considérablement aggravée dans les dernières années de la guerre. Ceci concerne spécialement les écoles suisses d'Italie dont deux, celles de Gênes et de Florence, ont dû être fermées en 1943.

Formation professionnelle.

La systématisation de l'éducation professionnelle, sous le contrôle et avec l'appui de la Confédération, a encore fait un pas en avant, en 1944. Cinq nouveaux règlements d'apprentissage et les programmes d'examen correspondants ont été approuvés par le Département de l'Economie publique. Cela porte à 136 le nombre total des professions désormais soumises à la réglementation. La subvention fédérale a été versée à 270 écoles professionnelles de métiers, 140 écoles de commerce, 7 écoles techniques et 1176 écoles d'enseignement ménager.

J'ai signalé, dans ma dernière chronique, l'heureux encombrement qui, par suite d'une extraordinaire affluence d'élèves, se manifeste dans les écoles d'agriculture de certains grands cantons ruraux. La décision prise par le gouvernement argovien de rendre obligatoire la fréquentation des cours agricoles complémentaires est un autre signe de l'importance croissante attachée à cet enseignement par la population campagnarde.

Défense de la culture suisse et protection des minorités linguistiques.

En vertu de l'arrêté du 5 avril 1939, les cours de vacances organisés par les universités de Genève, de Lausanne et de Neuchâtel, ainsi que par l'Académie de commerce de Saint-Gall ont été comme à l'ordinaire subventionnés par la Confédération. Il en a été de même de la publication de plusieurs manuels destinés à l'enseignement secondaire, aptes à remplacer les ouvrages étrangers jusqu'ici en usage, souvent mal appropriés à nos besoins.

La Confédération a également continué à prêter son appui aux *Editiones helveticae* déjà mentionnées dans une de mes der-

nières chroniques et qui semblent vouloir pleinement justifier l'espoir qu'on avait mis en elles. Il s'agit, on se le rappelle, de la réédition d'auteurs classiques anciens et modernes à l'usage des gymnases et collèges des trois régions linguistiques du pays. La collection comprenait en 1945 soixante volumes dont 29 ont paru en langue allemande (textes originaux et traductions du grec et de l'anglais) 14 en langue française (de la *Chanson de Roland* à un choix de *Poètes du XX^e siècle*) 3 en langue italienne, 6 en grec et 8 en latin.

Les 225 000 francs accordés par les Chambres fédérales (12 septembre 1942) au canton du Tessin, pour la défense de son *italianità*, n'ont pas été affectés à moins de quinze objets différents : agrandissement de la Bibliothèque cantonale, protection de monuments et d'œuvres d'art, création de laboratoires dans les établissements d'enseignement secondaire, subventions aux cours de langues, de littérature, d'histoire et d'histoire de l'art de la *Scuola di coltura italiana*, etc., etc. Il a été versé, en outre, au gouvernement grison, une somme de 30 000 francs destinée à sauvegarder l'intégrité « culturelle et linguistique » des vallées italiennes et romanches de ce canton, soit 20 000 francs pour les premières et 10 000 francs pour les secondes. A quoi il faut ajouter une subvention de 35 000 francs (dont 8000 pour le romanche) provenant de la communauté de travail *Pro Helvetia*. Cette institution a versé en plus, pour un but analogue, 30 000 francs au Secrétariat de la Nouvelle Société helvétique pour les Suisses de l'étranger.

III

Cantons

Zurich

J'ai déjà exposé dans ses grandes lignes, en 1944, le nouveau projet de loi sur l'enseignement primaire zuricois adopté par le Conseil de l'éducation, le 23 février 1943, mais qui n'avait été voté, à ce moment-là, ni par le Grand Conseil ni par le peuple. Il semblait que la loi nouvelle pourrait être soumise aux électeurs en 1944 ou 1945. Or, elle ne l'a pas encore été à l'heure actuelle, bien que le Synode scolaire cantonal qui embrasse la totalité des maîtres d'école de tous degrés et la Société des instituteurs primaires se soient, à une forte majorité, prononcés en faveur de la réforme.

Les raisons de ce retard sont de divers ordres. D'une part, une certaine opposition se manifeste entre la ville et la campagne au sujet d'une prolongation éventuelle de la scolarité obligatoire. D'autre part, l'article 17 qui, conformément au droit zuricois en vigueur, confie, ou impose au maître d'école l'enseignement de l'histoire sainte et de la morale, suscite de vives protestations dans certains milieux confessionnels et politiques.

On comprend, dans ces conditions que le législateur ne montre aucune hâte particulière à mettre la dernière main à une œuvre qui n'a par elle-même nul caractère d'urgence et sur laquelle il juge prudent de laisser s'exercer quelque temps encore la libre critique de l'opinion.

La section commerciale de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Zurich (*Handelsabteilung der Höheren Töcherschule der Stadt Zürich*) a célébré, le 16 novembre 1944, le cinquantième anniversaire de sa fondation. Au cours du demi-siècle qui vient de s'écouler, cette école s'est considérablement développée. Elle ne comptait que deux classes en 1894, elle en a dix-neuf aujourd'hui pour 450 élèves environ et une cinquantaine de professeurs.

Ce jubilé a donné lieu à une fête des plus animées à la réussite de laquelle maîtres et écolières ont également contribué. Il coïncidait, à quelques mois de distance, avec un tournant décisif de l'histoire de l'école. Le 6 février 1945, le Conseil de l'éducation a en effet donné son approbation au programme d'un nouveau cours de deux ans qui permettra à l'établissement dirigé par M. le recteur Fischer, de délivrer à ses élèves un diplôme de maturité.

Tout n'est cependant pas encore pour le mieux à l'Ecole supérieure de commerce des jeunes filles. Le point noir gît dans l'exiguïté du bâtiment du Grossmünster que son pittoresque pseudo-moyenâgeux n'empêche pas d'être à la longue devenu tout à fait insuffisant. C'est ainsi que, depuis des années, la direction est obligée d'emprunter, pour loger certaines classes, des locaux situés dans des quartiers de la ville fort éloignés. Il en résulte une fâcheuse dispersion à laquelle seule la construction, dès longtemps projetée, mais retardée par la guerre, d'un nouvel édifice, pourra porter remède. Heureusement, la municipalité a déjà choisi le terrain et voté les crédits. Aussitôt que la disette des matériaux aura pris fin, le projet sera mis à exécution.

Parmi les autres agrandissements actuellement à l'ordre du jour à Zurich qui ne sont pas nécessairement en rapport avec le rapide développement de la ville, il convient de citer celui de l'Ecole d'agriculture du *Strickhof*. On sait que cet établissement, le plus ancien du pays, est situé dans le voisinage immédiat de la métropole zuricoise, à tel point que son domaine rural se trouve

déjà pratiquement englobé dans l'agglomération urbaine ou tout au moins complètement enserré entre les nouveaux quartiers d'Oerlikon et la forêt du Zurichberg.

Les locaux et les installations de l'école ne suffisant plus de très loin aux besoins du canton, il y a longtemps qu'on parle de transférer le *Strickhof* à la campagne. Ce serait certainement la meilleure solution. Les difficultés matérielles que rencontre ce « déménagement » ont cependant engagé les autorités zuricoises à le remettre à plus tard et à agrandir provisoirement le *Strickhof* sur place. C'est ainsi que le Grand Conseil a voté à cet effet, le 5 mars 1945, un crédit de 2 000 000 de francs.

Berne

Comme l'*Annuaire* de 1945 l'a annoncé, le problème d'une revision de la loi sur l'enseignement public est également à l'ordre du jour dans le canton de Berne. Le projet d'une « modification de certaines dispositions de la loi scolaire », adopté par le Grand Conseil au mois de septembre 1944, a été sanctionné par le vote populaire du 21 janvier 1945. On voit qu'en dépit de leur légendaire lenteur, les Bernois sont en matière législative plus expéditifs que leurs compatriotes et rivaux en puissance numérique, des bords de la Limmat.

Il est vrai qu'il ne s'agissait là que d'une réforme partielle. Pas plus que le gouvernement, le Grand Conseil n'a pu se décider à une refonte générale de la législation car, ainsi que le dit le message de l'exécutif au peuple bernois, « une revision totale » d'une loi aussi complexe « est toujours une très grosse affaire qui demande des années de préparation et ne peut être utilement entreprise qu'en des temps plus tranquilles ».

Si sages que puissent être ces considérations, le besoin d'une revision totale se fait sentir à Berne d'année en année d'une manière plus impérieuse. C'est ainsi qu'a été récemment déposée, par M. Grütter, au Grand Conseil bernois, une motion conçue en termes catégoriques et demandant la remise sur le chantier de toute la législation scolaire du canton. Selon le motionnaire, la nouvelle loi devra satisfaire aux exigences suivantes :

a) développement organique de tout l'édifice de l'enseignement public, du jardin d'enfants à l'Université ; b) intégration logique des écoles professionnelles, des écoles complémentaires et des écoles spéciales dans le cadre général des institutions scolaires ; c) réduction de l'effectif maximum des classes primaires ; d) création d'un type d'école moyenne unique (enseignement secondaire au sens alémanique du terme) ; e) gratuité de l'instruction publique et des manuels d'enseignement (vraisemblablement aussi

du matériel scolaire aux étages inférieurs obligatoires) à tous les degrés jusqu'aux gymnases y compris ; f) institution d'un système de bourses suffisamment dotées, pour permettre à tous les enfants bien doués de familles modestes ou indigentes d'accéder aux études moyennes (gymnases) et supérieures (universités, Ecole polytechnique fédérale).

Le lecteur n'a pas oublié que le canton de Berne a souffert, pendant de longues années, d'une pléthore extraordinaire de maîtres d'école, primaires et secondaires. Les mesures prises pour obvier à cet encombrement de la carrière pédagogique, longtemps inefficaces, ont fini par produire leur effet, même au delà du nécessaire. Actuellement, le Département de l'instruction publique se trouve en face de difficultés inverses. Au chômage forcé a succédé, si l'on peut dire, le manque de main-d'œuvre. Dans les premiers mois de 1945 les remplaçants, notamment, étaient si rares qu'il fallut mobiliser, pour en tenir lieu, pendant quelques semaines, les élèves instituteurs et institutrices des classes supérieures des écoles normales.

C'est pourquoi le Conseil d'Etat a décidé (16 février 1945) de rouvrir un peu plus largement les portes des « séminaires » d'institutrices, en relevant le nombre maximum des admissions annuelles, de 14 à 18.

Lucerne

La nouvelle loi scolaire lucernoise adoptée, en seconde lecture, par le Grand Conseil, dans sa séance du 6 mars 1945, est entrée en vigueur, sans que le peuple ait fait usage de son droit de referendum. La réduction de l'effectif des classes primaires et secondaires auquel j'ai fait allusion dans ma dernière chronique coûtera annuellement à l'Etat de Lucerne 228 000 francs.

Les principales réformes consacrées par la nouvelle loi concernent, outre le nombre des élèves :

1. Les écoles complémentaires, qui sont de trois types : générales, ménagères et agricoles. Dorénavant tous les jeunes gens de seize ans révolus seront astreints à suivre trois cours au moins d'une école complémentaire, soit générale, soit agricole, d'une durée totale minimum de 80 heures d'enseignement. Dans les régions essentiellement rurales, la préférence sera donnée aux écoles complémentaires agricoles. Celles-ci ne sont pas destinées à remplacer les écoles d'agriculture hivernales dont le programme est plus complet et plus approfondi. Elles ne visent à inculquer qu'un minimum de connaissances. Aussi l'enseignement en sera-t-il confié en principe aux instituteurs.

2. La réorganisation du gymnase. Cet établissement comporte désormais : un gymnase proprement dit (lycée) de 8 ans d'études et une école réelle (gymnase technique fondé principalement sur l'enseignement des mathématiques et des langues vivantes, analogue à celui qui existe à Zurich), de 7 ans d'études. Le passage de l'école primaire au gymnase et à l'école réelle se fera respectivement à la fin de la cinquième et de la sixième. Pour les deux sections, l'année scolaire commencera en automne.

3. L'éligibilité des femmes en matière scolaire. Jusqu'ici, seule la ville de Lucerne qui jouit d'un statut municipal distinct, admettait les femmes dans les commissions scolaires. A l'avenir toutes les communes du canton pourront le faire.

Aux termes d'un décret du Grand Conseil, du 29 novembre 1944, les indemnités de vie chère à verser aux fonctionnaires et employés de l'Etat, corps enseignant compris, ont été fixées comme suit : allocation de base aux hommes mariés, 1200 francs, aux célibataires ayant des charges de famille, 800 francs, aux autres célibataires, 600 francs. Les fonctionnaires mariés, veufs ou divorcés touchent en plus, le cas échéant, un supplément pour tous les enfants au-dessous de 18 ans, soit 125 francs pour chacun des trois premiers et 135 francs pour chacun des suivants.

Cantons primitifs

Le Conseil *urais* de l'Education a décidé d'introduire à titre provisoire au programme des écoles primaires du canton, l'enseignement théorique et pratique des règles de la circulation. Le cours comprendra quatre à cinq heures de leçons qui seront données par des agents de la police cantonale. — Le 19 décembre 1944 la caisse de l'Etat a versé aux membres laïques du corps enseignant une allocation dite « de Noël », de 100 francs, pour les instituteurs et 80 francs pour les institutrices.

Sur la proposition du Conseil de l'éducation, le Grand Conseil du canton de *Schwytz* s'est également occupé des allocations de renchérissement à payer aux maîtres d'école. Un tiers de la somme produite par la perception de l'impôt fédéral « à la source », a été distrait à cet effet et versé aux communes. Celles-ci seront tenues d'y ajouter la plus large part de la subvention fédérale pour l'instruction primaire. Ainsi pourront être versées aux instituteurs les indemnités suivantes : aux sœurs de l'enseignement congréganiste 250 francs, aux institutrices laïques 350 francs, aux maîtres sans charges de famille 400 francs, aux maîtres mariés 650 francs, plus 120 francs par enfant. Les célibataires ayant des parents à entretenir sont placés sur le même pied que les gens mariés.

Le 25 mars 1945, la commune de Schwytz a décidé de donner un caractère officiel et public à l'école secondaire de garçons qui existait jusqu'ici à titre privé au Collège de *Maria Hilf*. L'école continuera à être dirigée par cette institution, mais c'est l'Etat qui, à l'avenir, payera le corps enseignant.

Glaris

Ainsi que le remarque l'*Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen* (1945) l'événement le plus saillant de la vie scolaire glaronnaise a été en 1945 la retraite du landamman J. Müller, directeur de l'instruction publique. M. Müller a présidé pendant vingt-trois ans aux destinées des écoles du canton et attaché son nom à toute une série de réformes et d'initiatives utiles. Ainsi, c'est sous son administration que la *Landsgemeinde* a révisé la loi sur les traitements des fonctionnaires, décidé la création d'une huitième classe primaire et introduit dans le programme le principe d'un après-midi de congé hebdomadaire destiné aux exercices du corps. On lui doit également la création du fonds de l'école cantonale dont il a été question dans une de nos précédentes chroniques. Bien que retiré de la vie publique, le landamman Müller a été chargé de rédiger le projet d'une nouvelle loi sur l'enseignement que nous signalerons à nos lecteurs, le moment venu.

Zoug

La chronique scolaire de ce canton n'a été marquée, en 1944, par aucun fait important. Nous apprenons cependant que la ville de Zoug a décidé de rétablir, à partir du 23 avril 1945, la septième classe primaire (garçons et filles) qui avait été supprimée il y a quelques années. De cette manière, il sera possible de décharger la classe secondaire B et d'en élever sensiblement le niveau.

Soleure

La loi sur la formation ménagère de la jeunesse féminine soleuroise dont j'ai indiqué, l'année dernière, les principales dispositions, en en soulignant le caractère hautement progressiste, a été adoptée par le peuple sans opposition sérieuse. Relevons encore un détail de la loi, à propos de l'examen de capacité ménagère que sont désormais astreintes à subir toutes les jeunes filles domiciliées sur le territoire soleurois. La fixation de la date de l'examen est laissée, dans de certaines limites, au choix des candidates qui peuvent se présenter, soit à la fin de l'apprentissage ménager volontaire, soit entre 18 ans, au plus tôt et 23 ans, au plus tard.

Bâle-Ville

Les autorités bâloises ont déployé, en 1944, une remarquable activité législative en matière scolaire. Cinq lois ou règlements ont été élaborés ou révisés touchant l'Université et dix-huit autres concernant les degrés moyen et inférieur de l'enseignement public. Je me borne à mentionner aujourd'hui, quitte à y revenir dans une prochaine chronique : un nouveau règlement déterminant les conditions auxquelles des prêts peuvent être accordés à des étudiants pour leur permettre de suivre les cours d'établissements d'enseignement supérieur, universités, Ecole polytechnique fédérale, technicums, etc. La modification du règlement relatif aux cours d'université populaire qui se donnent à l'Université de Bâle, ainsi que du règlement de l'examen auquel sont soumis les candidats au titre de reviseur-comptable délivré par l'université — un nouveau règlement d'examen pour l'obtention du brevet primaire et du diplôme d'institutrice fröbelienne — la modification de toute une série d'autres règlements d'examen concernant les brevets de maîtres de chant et de musique, de dessin, de travaux manuels, d'écriture aux degrés primaire et secondaire de l'enseignement.

Le Conseil de l'éducation a longuement discuté et fini par régler, par un arrêté du 22 janvier 1945, la question de la formation pédagogique des professeurs de l'enseignement secondaire (maîtres de gymnase — *Oberlehrer*). On se plaint d'une manière générale de la longueur excessive des études auxquelles cette catégorie de maîtres est astreinte. C'est qu'on exige à Bâle des professeurs secondaires deux semestres d'école normale consacrés à la pédagogie théorique et pratique qui, venant s'ajouter aux semestres universitaires obligatoires, prolongent ainsi d'un an la durée des études. On a fini par aboutir à un compromis aux termes duquel, à l'avenir, un seul des deux semestres de formation pédagogique aura lieu une fois les études dites « scientifiques » terminées, l'autre ayant eu lieu antérieurement, au cours de ces études mêmes et en rapport avec elles.

Bâle-Campagne

J'ai promis, l'année passée, de reparler de la nouvelle loi scolaire à l'élaboration de laquelle on travaille depuis longtemps dans ce canton. Le projet de loi étant encore très loin de pouvoir être soumis à l'approbation des électeurs et les grandes lignes même n'en étant pas nettement tracées, force m'est d'en renvoyer l'examen détaillé à des temps meilleurs.

Disons deux mots, en revanche, de la nouvelle loi sur les traite-

ments du 17 décembre 1944 (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1945) qui améliore sensiblement la situation matérielle du corps enseignant de Bâle-Campagne. Les traitements initiaux des instituteurs primaires et secondaires ont été respectivement portés de 3400 à 3800 francs et de 4600 à 5000 francs. Pour les institutrices des deux catégories, les chiffres correspondants sont de 3500 francs (au lieu de 3200) et 4600 francs (au lieu de 4300). Mais dans ce canton essentiellement agricole, les maîtres d'école ont encore droit en plus, de la part de la commune qui les emploie, à des prestations en nature, soit à un logement gratuit, à six stères de bois dur, 150 fagots et 36 ares de terrain cultivable — à défaut, à une indemnité en argent allant de 1000 à 2000 francs (au lieu de 800 à 1400 francs) pour les maîtres mariés de tous degrés, à 75 % de cette somme pour les célibataires et 60 % pour les institutrices. L'augmentation progressive des traitements (« haute paie ») ne commence, pour maîtres et maîtresses, qu'à partir de l'âge de vingt-cinq ans, pour atteindre son maximum (1800 à 2000 francs) après la quatorzième année de service. Les allocations de vie chère ne sont, bien entendu, pas comprises dans les sommes indiquées ci-dessus.

Schaffhouse

Aux allocations de renchérissement versées aux fonctionnaires, aux pasteurs et aux membres du corps enseignant schaffhousois, en vertu de la décision prise par le Grand Conseil, le 14 février 1944 (voir le dernier volume de cet *Annuaire*) est venue s'ajouter, au mois de novembre, une allocation dite « d'automne » de 100 francs pour les hommes mariés (plus 10 francs par enfant), 80 francs pour les célibataires chargés de famille et 50 francs pour les célibataires n'ayant aucun proche à soutenir.

Le 10 octobre 1944, une motion a été déposée au Grand Conseil invitant le gouvernement à étudier la question de savoir si l'enseignement du piano et de l'orgue aux élèves de l'école normale d'instituteurs (section de l'Ecole cantonale) ne devrait pas être rendu obligatoire.

Appenzell Rhodes-Extérieures

La Commission scolaire cantonale (*Landesschulkommission*) s'est surtout occupée en 1944 du développement à donner aux écoles d'agriculture complémentaires. Elle satisfaisait en cela à une pétition qui lui avait été adressée par la Société agricole du canton, le 1^{er} mai 1943. L'arrêté du 21 mars 1935 et le règlement du 20 novembre de la même année relatif à l'appui finan-

cier prêté par l'Etat aux écoles complémentaires ont été révisés et adoptés par le Grand Conseil le 31 mars 1944. Tous les jeunes Appenzellois sont désormais astreints à suivre, leur scolarité terminée, un enseignement complémentaire, tant général qu'agricole dont les cours durent trois ans.

Appenzell Rhodes-Intérieures

Le 2 mars 1944, le Conseil fédéral a définitivement reconnu le diplôme de maturité de type A délivré par le collège Saint-Antoine à Appenzell.

L'organisation de l'enseignement complémentaire est également à l'ordre du jour dans ce demi-canton. Selon le projet élaboré par le Département de l'instruction publique, seront créées une école complémentaire générale comportant quarante heures de leçons réparties sur une durée de dix semaines et une école complémentaire agricole d'un caractère pratique, de même durée. Ce dernier enseignement, qui commencera l'automne suivant la libération de l'école primaire, sera donné par un spécialiste qui réunira au chef-lieu tous les élèves de la région.

Saint-Gall

Comme à Berne, le chômage scolaire a fait place, dans le canton de Saint-Gall, à une pénurie de personnel enseignant dont j'ai signalé les signes avant-coureurs l'année dernière. L'école normale d'instituteurs de Rorschach qui, en 1944, avait déjà dû admettre un nombre de candidats sensiblement plus élevé qu'à l'ordinaire, a doublé en 1945 sa classe de première année.

L'idée se fait de plus en plus jour, dans la Suisse allemande, de donner à la dernière classe primaire, considérée comme une transition entre la vie scolaire, proprement réceptive, et la vie active qui va faire appel aux facultés créatrices et à l'initiative du jeune être humain, un caractère essentiellement pratique. Il est clair qu'un tel enseignement suppose chez les maîtres une préparation spéciale. C'est pourquoi la direction de l'Ecole normale saint-galloise a organisé, en 1944 et 1945, un cours d'une durée de dix semaines, à l'usage des maîtres auxquels seront confiés les nouvelles *Abschlussklassen*. Au printemps et en automne 1945, des cours du même genre ont été donnés aux institutrices. Les élèves ayant terminé leur scolarité dans une classe du nouveau type reçoivent un bulletin faisant foi, non seulement de la valeur de leur travail, mais encore des dispositions, aptitudes, goûts et talents qui, dans une certaine mesure, leur tracent la voie à suivre, au moment d'entrer dans la vie pratique et de

choisir une carrière. Toutes ces indications sont conçues comme une sorte de première orientation professionnelle dont parents, éducateurs, maîtres d'apprentissage, employeurs pourront faire leur profit. La création des *Abschlussklassen* nécessite une refonte du programme de l'enseignement primaire, à laquelle les Saint-Gallois travaillent activement depuis quelques années.

La loi saint-galloise sur l'enseignement complémentaire dont j'ai parlé dans ma dernière chronique, est entrée en vigueur le 25 février 1945. Cependant, le Conseil d'Etat a décidé de surseoir jusqu'à nouvel ordre à son application, la jeunesse étant suffisamment mise à contribution par le service agricole et les maîtres par leurs obligations militaires.

L'école des travaux féminins de Saint-Gall a célébré, en 1945, le cinquantième anniversaire de sa fondation. On a publié, à cette occasion, un rapport très substantiel faisant l'historique de l'établissement. — Continuant à élargir le cercle de ses études, l'*Académie de commerce* a ouvert, le 3 avril 1945, un nouveau séminaire qui s'occupera de recherches relatives au commerce extérieur et d'une manière générale, de la reprise des relations avec l'étranger, pendant la période de transition qui nous sépare encore du régime de paix.

Grisons

Abstraction faite des études en cours tendant à la réorganisation de l'enseignement complémentaire, les événements les plus marquants de la chronique scolaire grisonne en 1945 se rapportent à l'enseignement secondaire.

D'autre part, le célèbre *Lyzeum Alpinum* de Zuoz qui, jusqu'il y a peu de temps, n'avait guère comme élèves que des étrangers, principalement des Allemands, ce qui impliquait, à l'époque du III^e Reich, certaines tendances sur lesquelles il est superflu d'insister, a changé en 1945 de caractère et d'orientation. Il enseignera désormais des élèves en majorité suisses et leur inculquera les principes qui sont à la base de nos institutions démocratiques. — D'autre part, le gymnase dénommé *Fridericianum*, fondé à Davos en 1878, école tout à fait allemande dont le rôle, depuis l'arrivée de Hitler au pouvoir, était extrêmement suspect, a été séquestré aussitôt la guerre terminée. On a appris dès lors que le gouvernement grison avait acheté le bâtiment du *Fridericianum* pour une somme de 524 000 francs, dans l'intention d'y établir un gymnase alpin destiné à des adolescents débilités ayant besoin d'une cure d'altitude prolongée. Ainsi l'ex-siège central de la cinquième colonne nazie en terre grisonne aura lui aussi radicalement changé de destination.

Argovie

Dans sa séance du 18 janvier 1945, le Grand Conseil argovien a réglé de la manière suivante les allocations de vie chère versées par l'Etat aux membres du corps enseignant primaire et secondaire (primaire supérieur), ainsi qu'aux maîtres des écoles dites « de district » (*Bezirksschulen*) : pour toutes ces catégories de maîtres et maîtresses l'indemnité de base est fixée à 12 % du traitement initial. A cela vient s'ajouter, en faveur des instituteurs (ou institutrices) mariés, veufs ou divorcés ayant un ménage en propre, une allocation familiale annuelle de 940 francs. Ce supplément se réduit à 820 francs pour les maîtres célibataires, veufs ou divorcés sans ménage à entretenir, mais ayant des charges de famille. Les célibataires des deux sexes qui n'ont à pourvoir qu'à leur entretien touchent un supplément de 700 francs.

J'ai signalé l'année dernière les difficultés que causait au gouvernement argovien l'extraordinaire affluence d'élèves qui se produit depuis quelque temps à l'Ecole d'agriculture de Brugg. On se rappelle qu'une seconde école a dû être ouverte à Lenzbourg et que plusieurs districts du canton constituant des régions géographiques distinctes, comme le *Freiamt* et le *Fricktal* ont réclamé la création de nouvelles filiales. Mais il ne pouvait s'agir là que de mesures provisoires sans fondement légal. Aussi le Conseil d'Etat a-t-il élaboré un projet de loi sur la formation professionnelle agricole que le Grand Conseil a discuté dans ses deux sessions de printemps et d'automne 1945 et finalement adopté. La nouvelle loi, qui permet l'ouverture d'écoles d'agriculture décentralisées, ne pose que des principes généraux et pourra s'adapter aux circonstances en voie de rapide évolution. Elle vise à instituer, sous le nom d'école d'agriculture préparatoire (*landwirtschaftliche Vorbereitungsschule*) un enseignement complémentaire élargi.

De cette manière, la formation professionnelle du jeune cultivateur argovien comportera des études théoriques faites, soit à l'école d'agriculture proprement dite, soit à l'école préparatoire, et un stage pratique d'une année dans l'exploitation paternelle ou dans un autre domaine agricole reconnu comme présentant une organisation modèle.

Thurgovie

Au mois de juillet 1945, le Conseil d'Etat thurgovien a adressé au Grand Conseil un message accompagnant un nouveau projet de loi sur les traitements des maîtres d'école destiné à remplacer la loi de 1918 largement périmée. Une des innovations essentielles

du nouveau texte législatif concerne la répartition des charges financières entre l'Etat et les communes. Selon leurs capacités financières, celles-ci toucheront une subvention cantonale de 15 à 75 %. Quant aux traitements eux-mêmes, le minimum initial en a été fixé à 4000 francs pour les instituteurs célibataires, 3600 francs pour les institutrices et 5500 francs pour les maîtres secondaires non mariés. Les trois catégories de fonctionnaires ont droit en outre à une indemnité en nature consistant en un appartement et une pièce de terre ou à une somme d'argent équivalente. L'application de la nouvelle échelle des traitements se traduira par une augmentation de dépenses de 305 168 francs, ce qui portera les charges totales de l'Etat pour ce chapitre du budget de l'instruction publique à 1 432 630 francs.

A la fin de 1944, le Grand Conseil thurgovien a révisé le système des allocations de vie chère et établi des normes nouvelles entrées en vigueur en 1945, applicables à tous les fonctionnaires de l'Etat. Les instituteurs ayant à subvenir à l'entretien d'un ménage bénéficient d'un supplément se montant à 14 % de leur traitement. Ils reçoivent en plus une allocation de 336 francs et 168 francs par enfant. Pour les célibataires, le taux de l'indemnité est fixée à 12 % du traitement, plus 204 francs. Ce n'est pas tout. Chaque maître marié touche en outre 100 francs et chaque célibataire 50 francs qui leur sont versés directement par la caisse de l'Etat. Cela sans préjudice des allocations dites d'automne. Remarquons enfin que la nouvelle loi fixe également l'indemnité totale minimum, laquelle se monte : pour les instituteurs primaires et secondaires célibataires, respectivement à 684 et 864 francs — pour les maîtres primaires et secondaires mariés à 896 et 996 francs. Le système thurgovien des allocations de vie chère, singulièrement nuancé, ne paraît pas exempt de complications.

Comme le canton d'Argovie, celui de Thurgovie se voit obligé de faire face aux besoins grandissants de son enseignement agricole. En vue de créer une seconde école d'agriculture, le Conseil d'Etat a fait, en 1944, l'acquisition d'un domaine rural modèle situé à Bürglen. La commune, manifestement intéressée à la réalisation du projet et dont les finances sont prospères, a décidé de contribuer à cet achat pour une somme de 200 000 francs.

EDOUARD BLASER.
